

L'Évêché de Bâle

sous le

Gouvernement Général du baron d'Andlau

JANVIER 1814-AOUT 1815

Dissertation inaugurale

présentée à la

Faculté de philosophie de l'Université de Berne

pour

l'obtention du grade de docteur en philosophie

par

ARTHUR BEUCHAT

DE UNDERVELIER



DELÉMONT

Imprimerie Boéchat & Cie, Rue des Moulins

1912

L'Évêché de Bâle

sous le

Gouvernement Général du baron d'Andlau

JANVIER 1814-AOUT 1815

Dissertation inaugurale

présentée à la

Faculté de philosophie de l'Université de Berne

pour

l'obtention du grade de docteur en philosophie

par

ARTHUR BEUCHAT

DE UNDERVELIER



DELÉMONT
Imprimerie Boéchat & Cie, Rue de Moulins
1912

L'ÉVÊCHÉ DE BALE
SOUS LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DU BARON D'ANDLAU

JANVIER 1814 -:- AOUT 1815

Cette dissertation a été agréée par la Faculté de Philosophie sur la proposition de M. le Professeur Dr G. TOBLER.

BERNE, le 21 juillet 1911.

Le Doyen :
Prof.-Dr **K. Marti.**

A ma mère

en témoignage d'affection
et de reconnaissance.

Sources consultées pour l'élaboration de la présente thèse

A. Documents

1. Archives de l'Etat de Berne.
   a) Leberbergische Æmter. Vol. I & II. Recueil de documents et pièces officielles ayant trait à l'administration provisoire de 1814-1815.
   b) Liasse: Correspondance avec le Gouverneur général.
   c) » Correspondance avec le Sous-préfet.
   d) » Correspondance avec la Recette générale.
   e) » Réquisitions.
   f) » Correspondance administrative du Gouv. général.
   g) Manual des Geheimen Rates. An. 1813-1815 N^{os} I. II et III.
2. Archives de Neuveville.
3. Archives de Delémont.
4. Archives de St-Ursanne.
5. Archives de Porrentruy.
6. Papiers du doyen Morel à Corgémont.

B. Publications

1. Abschiede der eidgenössischen Tagsatzung 1814-1815 I. II.
2. Edmond Pictet: Travaux et correspondance de Charles Pictet de Rochemont, Genève 1891.
3. Klüber: Akten des Wiener Kongresses. Erlangen. Vol. V & VII.
4. Folletête: Les origines du Jura bernois. Porrentruy 1888.
5. Hilty. Politisches Jahrbuch 1886 et 1887. Die lange Tagsatzung.
6. Berner Taschenbuch 1892: Friedrich Heilmann als Gesandter der Stadt Biel am Wienerkongress, von Dr A. Haag.
7. Helvetia, Denkwürdigkeiten VIII: Geschichte der Stadt Biel und ihrer Einverleibung an den Kanton Bern 1814-1815 v. Dr C. A. B.
8. Jahrbuch für Schweizer Geschichte. XIII. Orte und Zugewandte, von W. Oechsli.
9. Emulation fribourgeoise 1891. Souvenirs du Congrès de Vienne, de l'Avoyer de Montenach.
10. Europäische Annalen 1801 et 1802. 1. Der Frieden von Lunéville. Aktenstücke betreffend die definitive Berichtigung der Entschädigungsgeschäfte.
11. Mémoires de Metternich, aus Metternich's nachgelassenen Papieren; publiés par le Prince Richard de Metternich, Wien, 1880. Volume I.
12. Mémoires de Talleyrand, publiés par le duc de Broglie. Paris 1891-1892. Vol. II. III. IV.
13. Quiquerez, Histoire de la Réunion de l'Ancien Evêché de Bâle au canton de Berne. Delémont 1882.
14. Daucourt. Histoire de Delémont. Porrentruy 1890.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Avant de porter un jugement, l'historien, a dit Taine, doit envisager trois facteurs essentiels : le moment, le milieu, la race.

L'application de ce principe est indispensable à celui qui veut jeter un coup d'œil sur la période troublée dont nous nous sommes occupé. Pour comprendre certains actes, il faut préalablement connaître la mentalité des acteurs. Or, la mentalité d'un peuple n'est pas le fait ni d'un jour ni d'une année ; elle est la résultante d'une longue éducation politique et d'une lente évolution sociale.

Afin de pénétrer la pensée des habitants de l'Evêché de Bâle, en 1814, il est donc nécessaire de passer rapidement en revue les circonstances politiques qui ont donné à ce peuple son caractère.

L'Evêché de Bâle fut, jusqu'à la Révolution française, un des Etats les plus curieux du continent. Cette minuscule principauté présentait des divergences très frappantes ; hétérogène au point de vue géographique : l'Ajoie est un prolongement naturel de la France, Bienne et Neuveville sont tournées vers le Seeland ; hétérogène au point de vue linguistique : le Laufonnais et Bienne sont allemands, le reste du pays français, à la tête de l'Etat un Prince d'origine allemande ; hétérogène au point de vue religieux : le nord catholique, le sud protestant. Cette hétérogénéité était accentuée encore par la situation du pays au point de vue politique : l'Evêché était un fief de l'Empire germanique et faisait, à ce titre, partie du Corps germanique. Or, certains districts, l'Erguel, la Neuveville, Bienne, grâce à leur combourgeoisie avec Berne, étaient devenus suisses, qualité qui leur avait été formellement recon-

nue par les traités. Depuis la Réformation, le pouvoir central des Princes-Evêques s'était peu à peu désagrégé au profit des institutions locales. Les redevances et sujétions avaient été en partie soit abolies, soit rachetées. Bienne jouissait d'une autonomie presque complète ; cette ville avait voix délibérative à la Diète fédérale. La Prévôté, Neuveville et l'Erguel s'étaient acquis des droits et privilèges soigneusement enregistrés dans des coutumiers dont l'autorité faisait échec à celle du Prince. Dans toutes les villes, les Bourgeoisies s'étaient constituées sur des assises très solides, et leurs magistrats prenaient souvent des allures de grands seigneurs. Au-dessus de ces minuscules républiques était le pouvoir du Souverain. Or, ce pouvoir était, on le comprend, plus théorique qu'effectif ; le Prince n'en faisait application que pour la perception des redevances et des impôts qui ascendaient en 1790 au chiffre de 200,000 francs.

Tel était l'assemblage bizarre qui, avant la Révolution, portait le nom d'Evêché de Bâle. Le résultat d'une situation semblable était nécessairement l'absence complète de ce qu'on pourrait appeler le lien national. Chaque contrée avait le regard tourné vers le point qui lui paraissait le plus favorable à ses intérêts ; l'esprit régionaliste dominait partout. En 1793 (la partie sud en 1797), l'Evêché fut brutalement annexé à la France. Le régime français fut caractérisé par des charges écrasantes, par les violences des enrôleurs et par la pauvreté générale. Aussi la chute de l'hégémonie napoléonienne fut-elle accueillie dans la Principauté par un soupir de soulagement. C'est à ce moment que le Jura devint territoire vacant et que surgit la question de son sort futur, question qui fait l'objet de la présente étude.

Il se trouve aux Archives de l'Etat de Berne un volumineux dossier de pièces officielles ayant trait à cette époque. Nous nous sommes efforcé, à la lueur de ces documents, de reconstituer fidèlement les événements tels qu'ils se sont déroulés. La question de la Réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne a été traitée, ou touchée du moins, par plusieurs écrivains jurassiens. Tous se sont placés à un point de vue trop spé-

cial, soit confessionnel, soit politique. Nous avons tendu avant tout à être objectif, n'ayant d'autre souci que celui de la vérité historique. Quiquerez, qui s'est occupé de cette question, a envisagé surtout le côté populaire. Il entre dans son ouvrage une forte part de tradition. Or, il importe pour les événements où les passions politiques ont joué un rôle prépondérant, de n'aborder la tradition qu'avec la plus grande circonspection. Dans les époques d'agitations, les faits sont le plus souvent dénaturés et chacun les cite pour les besoins de sa cause. Les renseignements recueillis par Quiquerez ont, pour la plupart, leurs sources dans le pays de Porrentruy où il existait un courant français très prononcé. Ajoutée aux prédispositions de l'auteur pour la France, cette circonstance lui a fait croire qu'en 1814 l'opinion dans l'Evêché de Bâle était française, ce qui est une profonde erreur.

En résumé, l'Evêché de Bâle présenta en 1814, à l'instar de la majeure partie des cantons suisses, un esprit égoïste, étroit et dépourvu d'élévation, maladie qui gangrène les Etats où prédomine dans toute sa force le régime fédéraliste.

CHAPITRE PREMIER

Commencement du Gouvernement général
Le passage des Alliés

Le 21 décembre, les armée des Puissances alliées, marchant à la poursuite de Napoléon, entraient à Bâle et violaient la neutralité suisse [1]). Par une proclamation aux habitants de la Suisse, le feld-maréchal prince de Schwarzenberg se présentait, non comme un envahisseur, mais comme un libérateur, « contre le tyran qui avait oppressé l'Europe ». Il leur apportait, disait-il, cette liberté antique qui avait fait la gloire de la Confédération en Europe [2]). La Suisse n'avait que faire de cette proclamation ; elle avait, en 1798, fait connaissance avec cette liberté apportée au bout des baïonnettes étrangères et elle avait pu faire l'expérience que la liberté n'existe réellement pour un peuple que s'il a su la conquérir par ses propres forces, par ses efforts et au prix de son sang ; apportée par l'envahisseur elle n'est qu'une honteuse servitude.

Les longues colonnes autrichiennes prirent la route de Bâle à Delémont, empruntant le territoire de l'Evêché de Bâle, à ce moment-là département du Haut-Rhin. Les premières colonnes apparurent à Delémont le 23 décembre ; alors commença un défilé sans fin d'hommes, d'animaux et de bagages.

A l'approche des armées ennemies, l'administration française des départements envahis avait pris la fuite, emportant avec elle les deniers et les actes publics [3]). D'autre part, l'entretien des armées en passage exigeait une administration énergique. Les Alliés nommèrent

---

[1]) Hilty. Politisches Jahrbuch (1886 p. 365).

[2]) Ibid. (p. 364).

[3]) Proclamation du général de Wrède. Archives de l'Etat de Berne.

donc pour administrer les provinces abandonnées des gouverneurs généraux. Le baron d'Andlau, de Birseck près d'Arlesheim, fut désigné comme gouverneur des Vosges, de la Franche-Comté et de la principauté de Porrentruy.

La famille d'Andlau, une des plus importantes de l'Evêché de Bâle, comptait dans son histoire des hommes éminents.

Rodolphe d'Andlau fut évêque de Strasbourg en 1138. Matthieu d'Andlau fut abbé de Murbach. Georges d'Andlau, premier recteur de l'Université de Bâle en 1460.

Le 4 mai 1779, le baron Jean-Baptiste d'Andlau, né en 1763, entra comme sous-lieutenant dans le régiment de Reinach au service de France. Il passa avec le même grade dans celui d'Eptingen en 1780, fut sous-lieutenant des grenadiers en 1782, capitaine par commission le 11 juin 1786, remplaçant son père. Il démissionna le 1er juillet 1791, à l'occasion du nouveau serment demandé aux troupes par l'Assemblée nationale [1]).

L'élection du baron d'Andlau au poste de Gouverneur général est restée jusqu'ici entourée d'ombre. Lui-même n'a jamais fourni, ni à ses administrés, ni à la Diète fédérale, des preuves directes établissant l'autorité dont il se disait investi. Néanmoins, il suffit pour se convaincre de la légitimité de ses pouvoirs de mentionner les circonstances où les ministres des Puissances alliées l'appuyèrent officiellement de leur crédit et de leur autorité. L'irrégularité dont l'élection du Gouverneur général était entachée s'explique par l'animosité qui existait entre Metternich et le tzar Alexandre et aussi par le brouhaha général provoqué par l'invasion de la France. Le baron d'Andlau était connu de Metternich par ses sentiments hostiles à la France et par ses opinions réactionnaires. Il dut son élection à Metternich. Quelque temps auparavant, Alexandre avait, malgré l'opposition de Metternich, fait nommer le baron de Stein gouverneur des provinces reconquises dans le nord de l'Allemagne [1]). La nomination du

---

[1]) Daucourt. Histoire de Delémont (p. 237).

[2]) Aus Metternichs nachgelassenen Papieren (I. 173).

baron d'Andlau fut peut-être une revanche de Metternich. Ce ministre, du reste, écrivait en date du 26 décembre :

« La Suisse nous a reçus à merveille ; nous sommes en pleine marche vers l'intérieur de la France et c'est une chose assez plaisante qu'une conférence comme celle que j'ai eue hier chez moi pour régler la manière d'administrer les départements que nous occupons déjà en partie et que nous occuperons encore [1]). »

Le baron d'Andlau fixa d'abord sa résidence à Vesoul. Il se fit connaître à ses administrés par une proclamation datée du 27 janvier 1814 :

« Aux habitants de la Franche-Comté, du département des Vosges et de la Principauté de Porrentruy.

» Les efforts des Hautes Puissances alliées pour conquérir une paix sûre et solide ont conduit dans vos foyers leurs armées victorieuses.

» Etrangères à une vengeance opposée à leurs sentiments magnanimes, elles déplorent les maux inévitables de la guerre et désirent les alléger aux victimes d'une ambition démesurée. Ce sentiment, digne de monarques véritablement grands, les a portées à établir pour vous un gouvernement général qui m'a été confié.

» C'est à vous de justifier leur attente. Si de mon côté je donne tous mes soins à m'occuper de votre bien-être dans l'esprit qui les anime, il est de toute rigueur que vous y coopériez du vôtre. En conséquence, je requiers toutes les autorités judiciaires et administratives qui n'ont point abandonné leurs places de continuer leurs fonctions. Les Hautes Puissances ne font pas la guerre aux lois ; elles veulent les maintenir pour la sûreté de vos personnes et de vos propriétés. Elles exigent que chacun se soumette aux autorités sous la direction du Gouvernement général et que, tranquille, il attende l'issue des événements.

» Habitants des Départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, des Vosges et de la Principauté de Porrentruy, les châtiments les plus sévères tomberaient sur ceux qui s'opposeraient aux vues bienveillantes des

[1]) Aus Metternich's nachgelassenen Papieren. (p. 261).

monarques alliés. J'ai toute confiance que vous ne les méconnaîtrez point. Vingt années de malheurs nous ont confirmé cette grande vérité que sans justice, sans modération, rien ne peut subsister. Cette expérience, si chèrement achetée, n'aura pas été perdue pour la France.

» La cause des Hautes Puissances alliées, si visiblement protégée par la Providence, est aussi la vôtre ; ce n'est pas moins à vous qu'à leurs peuples qu'elles assureront enfin une paix si vivement désirée et vous en bénirez les augustes auteurs [1]).

» Vesoul, le 27 janvier 1814.

» Le Gouverneur général,
» Baron d'Andlau. »

La proclamation ci-dessus prêtait sans doute le flanc à la critique, étant donné qu'un personnage, quelle que soit sa qualité, ne peut pas s'accréditer lui-même. Cette irrégularité a formé plus tard le fond de l'argumentation de Bienne dans sa lutte contre le Gouverneur général et a mis la Diète elle-même dans le plus grand embarras.

Le baron d'Andlau nomma Conrad de Billieux, de Porrentruy, commissaire du Gouvernement général dans la Principauté de Porrentruy. Conrad de Billieux à joué le rôle de second dans la période qui nous occupe. Toutefois, il n'a été que l'exécuteur empressé des ordres du Gouverneur général. La famille de Billieux était une des plus considérées dans la Principauté. Ses membres avaient revêtu sous les Princes-Evêques des charges élevées et la famille avait été anoblie en 1782 pour services rendus. Conrad de Billieux, ancien officier du Régiment de Reinach, était beau-frère d'Andlau dont il avait épousé la sœur, ancienne supérieure des chanoinesses de Remiremont [2]).

Si les habitants de l'Evêché de Bâle avaient eu quelque espoir en apprenant la chute du régime français devant la coalition, cet espoir ne fut pas de longue

[1]) Folletête. Origines du Jura bernois (p. 16).
[2]) Quiquerez. Histoire de la réunion (p. 19).

durée. Avec l'entrée des Alliés un véritable fléau s'abattit sur le pays. Une soldatesque à demi-civilisée lui fit subir des maux sans nombre. Déjà le 21 décembre, le général de Wrède, commandant en chef des armées du roi de Bavière, prescrivait par des ordonnances, les vivres à fournir aux officiers, sous-officiers et soldats, par les habitants du pays.

Un commandant de division avait droit : Le matin au déjeuner ordinaire pour sa personne et pour sa suite. A midi : à douze couverts, consistant en potage bouilli, légume garni, ragoût, mêts préparés à la farine, rôti avec salade, dessert, une bouteille de vin par tête sans que l'on puisse exiger des liqueurs ou des vins étrangers. Le soir : soupe, ragoût, rôti avec salade, une bouteille de vin par tête.

Un lieutenant pouvait exiger : Le matin : le déjeuner ordinaire. A midi : potage, légume et bouilli, rôti avec salade, une bouteille de vin. Le soir : soupe, rôti avec salade, une bouteille de vin.

Les sous-officiers et soldats : Le matin : Un verre d'eau-de-vie, ou une demi-bouteille de vin, une demi-livre de pain. A midi : potage, légumes, une demi-livre de bouilli, une demi-livre de pain, une dnmi-bouteille de vin ou une demi-bouteille de bière. Le soir : légumes, une demi-livre de viande, une demi-livre de pain, une demi-bouteille de vin ou une bouteille de bière.

De même étaient prescrites les rations en foin, en avoine, à fournir aux chevaux de l'armée [1]).

Le 3 janvier 1814, une réquisition énorme était imposée au pays. L'Intendant général des armées autrichiennes ordonnait de livrer jusqu'au 13 courant 24,000 rations de pain ou 3000 quintaux de farine, 1000 quintaux de farine pour la cuisine, 500 bestiaux du poids de 4 quintaux l'un, 48 mesures d'eau-de-vie, 6000 mesures d'avoine, 6000 quintaux de foin, 40 quintaux de sel, 100 quintaux de tabac, 1000 bois de lit, 1000 paillasses, 2000 draps de lit, 200 couvertures [2]).

---

[1]) Archives de l'Etat de Berne. Liasse. Correspondance avec le sous-préfet.

[2]) Ibid. Liasse « réquisitions. »

Cette réquisition était d'autant plus accablante qu'elle était imposée à un pays à moitié ruiné par les contributions de guerre formidables qu'y avait perçues la France en 1812 et 1813. La Prévôté de Moutier-Grandval, dont les contributions s'élevaient sous le Prince-Evêque à 28,000 fr., avait versé en 1813 en fournitures diverses et en deniers une somme de 600,000 francs [1]). Malgré son épuisement, le pays dut se saigner à blanc ; les ordres étaient sans appel. La répartition se fit entre les diverses communes proportionnellement au chiffre des habitants; celles qui refusèrent de se soumettre furent frappées d'exécutions militaires qui doublèrent encore leurs charges. La ville de Bienne cependant se refusa à verser sa quote-part. S'appuyant sur sa qualité de suisse, elle envoya au quartier général de Lœrrach une députation pour faire valoir ses droits.

Le 14 janvier, la députation rentra à Bienne munie d'une déclaration du feld-maréchal de Schwarzenberg, déclaration datée du 12 janvier, qui reconnaissait à Bienne la qualité de ville suisse et la libérait comme telle de toutes réquisitions de la part des armées alliées [2]).

Durant le mois de janvier et février, les troupes autrichiennes défilèrent sans interruption, à tel point que tout ce que contenait le pays en denrées et en vêtements fut épuisé [3]). Au milieu de tant de maux, les vexations de toute nature ne manquèrent pas. Le Sous-préfet Migy de Porrentruy fut accusé formellement par le général Drechsler d'enrayer la perception des contributions et le général autrichien mandait en même temps au capitaine Scholl d'occuper militairement la maison de ce magistrat avec 70 garnisaires à raison de trois francs par jour à la charge du prévenu [4]).

Il fut facile à M. Migy de prouver le non-fondé de ces accusations, mais il fallut l'intervention énergique

---

[1]) Leberbergische Æmter (I. 270).

[2]) Helvetia (VIII. p. 267).

[3]) Archives de l'Etat. Lettre du sous-préfet Migy au général Drechsler. Liasse « correspondance avec le sous-préfet ».

[4]) Ibid. Réquisitions. Lettre du général Drechsler au capitaine Scholl.

du Gouverneur général pour arrêter une pareille exécution, 23 mai 1814 [1]).

La convention de Paris du 23 avril 1814 ne mit pas un terme immédiat aux calamités qui pleuvaient sur l'Evêché de Bâle. Les troupes autrichiennes restèrent sur pied de guerre. Le 11 mai, le général Drechsler dont l'armée était immobilisée sur le territoire de Belfort, frappa l'Evêché d'une deuxième réquisition plus accablante encore que celle du 3 janvier. Il réclamait 3464 quintaux de farine de pain, 1053 quintaux de farine de cuisine, 68,112 décalitres d'avoine, 10,331 quintaux de foin, 600 quintaux de paille, 9990 litres d'eau-de-vie [2]). C'était un véritable désastre. Les suppliques de l'administration civile aux chefs militaires furent sans effet ; le pays dut s'exécuter.

De pair avec les réquisitions en denrées marchaient les réquisitions en voitures. Le transport des bagages et du matériel que les envahisseurs traînaient après eux nécessitait un nombre considérable de véhicules. Les paysans furent sommés d'accomplir avec leurs attelages des trajets considérables. Plusieurs d'entre eux rentrèrent seuls au logis ; voitures et chevaux étaient restés entre les mains des Autrichiens ; on répondait à leurs réclamations par de mauvais traitements et des menaces [3]). Les difficultés de réquisition augmentèrent bien vite ; il fallut amener les voituriers par la force.

Le siège d'Huningue fut également une source de charges et de vexations. Le 19 janvier, le général Bittner, commandant en chef des travaux du siège, requisitionnait de la Principauté 8000 pics, 8000 pelles, 100 haches, 100 serpes, 200 scies, 1000 crampons, 25,000 clous, 1500 cordes, 500 brouettes, 5000 planches, 300 bois, 20 chariots, 100 charpentiers, 1000 manœuvres [4]). Le nombre des hommes valides de 20 à 50 ans s'élevait d'après le recensement à 6351 ; la réquisition exigeait donc le sixième de la population mâle [5]). La dis-

[1]) Archives de l'Etat. Réquisitions. Lettre du gouv. génér. au général Drechsler.

[2]) Ibid. Réquisitions du général Drechsler.

[3]) Ibid. Réquisitions de voitures. Lettres des Conseils communaux de Cœuve, de Bressaucourt, de Boncourt, etc.

[4]) Ibid. Liasse. Siège de Huningue. Réquisitions du général Bittner.

[5]) Ibid. Lettre du sous-préfet Migy au général Bittner.

tance considérable entre la place d''Huningue et les régions réquisitionnées rendait les corvées encore plus onéreuses. Le 22 janvier, les hommes durent se trouver sur la rive droite du Rhin près d'Huningue ; ils furent contraints de pourvoir eux-mêmes à leur entretien, en butte aux traitements les plus durs, exposés sans cesse au feu des Français. Beaucoup d'ouvriers s'enfuirent dès les premiers jours. Le baron de Bittner envoyait des messages comminatoires aux autorités, leur enjoignant de combler les vides afin que l'effectif fût toujours au complet. Les équipes se renouvelaient de cinq en cinq jours et à chaque renouvellement d'équipe les difficultés de recrutement augmentaient. Le 15 février, la petite commune d'Asuel avait cinq hommes au siège d'Huningue et 33 y avaient déjà passé.

Les forêts du pays furent également mises en coupe réglée. Les communes durent transporter à Huningue, à leurs frais, les plus beaux bois de leurs forêts sans recevoir aucune compensation.

Le fisc se montra impitoyable envers les administrés. Lorsque les troupes autrichiennes se furent retirées, il fut dressé pour chaque commune un état très exact des fournitures faites ; celles d'entre elles qui n'avaient pas rempli strictement leurs obligations furent tenues de verser la différence en espèces qui servirent à solder les trouves du régiment d'occupation de Joseph Colloredo.

CHAPITRE DEUXIÈME

Premières négociations diplomatiques

Détaché de la France dès le moment où les Alliés eurent pénétré en Suisse, l'Evêché de Bâle forma un territoire vacant, placé par droit de conquête à la disposition des vainqueurs. Sur l'échiquier européen où se heurtaient tant de grands courants, ce minuscule Etat ne devait avoir qu'une importance tout à fait secondaire. Il ne fut, en effet, dans le formidable ouragan qui a marqué l'effondrement de l'hégémonie napoléonienne que le remous de vagues lointaines dont il suivit les oscillations.

Avec les Alliés, les représentants de l'ancien régime rentrèrent en Suisse pour y reprendre le pouvoir. Berne donna le premier le signal de la réaction. Le 23 décembre 1813, le gouvernement de l'Acte de médiation abdiquait entre les mains des patriciens [1]. L'Acte de médiation, en tant qu'il touchait Berne, fut supprimé. Encouragé très maladroitement par un agent officieux de Metternich, le nouveau gouvernement de Berne voulut aller trop vite en besogne. Le 24 décembre, il lançait à ses anciens sujets d'Argovie et de Vaud, la fameuse proclamation dont Metternich a dit lui-même qu'elle était plutôt le cri du hibou fondant sur sa proie que celui de la poule rassemblant ses poussins [2]. Une pareille politique provoqua dans les cantons menacés une effervescence générale. Ceux-ci trouvèrent près du tzar Alexandre Ier de Russie un appui de premier ordre. L'empereur arrêta l'élan des patriciens de Berne par un veto catégorique. Gagné à l'influence de Laharpe, il déclara indiscutable l'existence de Vaud et

[1] Hilty. Politisches Jahrbuch (1887. p. 82).
[2] Ibid. (p. 89).

d'Argovie [1]). Metternich, pour des raisons supérieures, ne voulut pas essayer de briser une opposition qu'il savait irréductible, étant donnée la présence de Laharpe; il battit en retraite en ce sens qu'il désavoua son agent à Berne M. de Senft-Pilsach. La politique de Berne subit un échec retentissant [2]).

La révolution accomplie à Berne le 23 décembre au profit du pouvoir aristocratique eut sa répercussion dans la majeure partie des cantons. La Suisse présenta dans les premiers mois de l'année 1814 l'image d'une véritable anarchie. Deux tendances dominèrent l'imbroglio général. D'une part, les efforts des gouvernements aristocratiques pour rétablir le régime tel qu'il était avant 1798, d'autre part, les efforts des nouveaux cantons pour maintenir leur intégrité. C'est du jeu de ces deux facteurs que dépendit le sort de l'Evêché de Bâle.

Les Hautes-Puissances avaient intérêt à ce que l'état d'anarchie dans lequel se débattait la Suisse prît fin le plus tôt possible. Le chevalier de Lebzeltern, ministre d'Autriche, et Capo d'Istria, ministre de Russie, s'efforçaient d'amener la constitution d'une Diète fédérale régulière. Quelques cantons envoyèrent leurs députés à Zurich (janvier 1814). Berne se refusa à prendre part aux délibérations de la Diète, tant que ces délibérations commenceraient sur les bases du maintien de la division territoriale de 1803. Berne voulait une Diète de 13 cantons. Son gouvernement faisait de vains efforts pour faire admettre ce principe par les ministres des Hautes Puissances, en ce moment-là, les arbitres de la situation.

Au commencement de février, M. de Muralt fut envoyé en mission extraordinaire à Zurich pour essayer de gagner les ministres à la cause de Berne. Ces derniers déclarèrent que plusieurs rois et princes ne seraient pas réintégrés dans leurs droits à l'issue de la présente guerre, que la question de l'Argovie était irrévocablement résolue par S. M. l'Empereur Alexandre qui n'avait pas coutume de revenir sur ses décisions.

[1]) Pol. Jahrbuch 1887 (p. 70). Lettre de l'empereur Alexandre à Laharpe.

[2]) Ibid. (p. 133).

Le chevalier de Lebzeltern ayant parlé de compensations, M. de Muralt insista pour savoir quelles seraient ces compensations ; le ministre répondit qu'on procurerait à Berne quelques villages du district d'Aarbourg, la vallée de Moutier et l'Erguel [1]).

Cette audience marque le point de départ des premières ouvertures pour la cession de l'Evêché de Bâle au canton de Berne.

Tandis que les négociations se poursuivaient péniblement à Zurich, l'Evêque de Bâle, Xavier de Neveu faisait une première tentative pour rentrer en possession de ses Etats. Son prédécesseur, Joseph de Roggenbach, ayant pris la fuite en 1793 à l'approche des troupes françaises, était mort peu de temps après à Constance. D'Offenburg, où il résidait, Mgr Xavier de Neveu adressa aux souverains alliés lors de leur passage à Francfort, un mémoire dans lequel il exposait ses droits et demandait qu'on voulût bien y prêter attention [2]).

A ce moment-là, le Prince-Evêque ne pouvait faire valoir les droits dont aurait pu se réclamer son prédécesseur 15 ans auparavant. Par le traité de Lunéville du 8 février 1801, signé entre l'Autriche et la France, cette dernière Puissance cédait à la République tous les territoires allemands sur la rive gauche du Rhin. D'autre part l'art. VII spécifiait que les Princes dépossédés par suite de ce même traité seraient indemnisés par les soins de l'Allemagne [3]). En exécution de cette clause, la Diète d'Empire régla le 25 février 1803 à Ratisbonne la question des indemnités et enregistra les recès de Ratisbonne. Les territoires ecclésiastiques de l'Empire furent sécularisés au profit des Princes de la rive gauche du Rhin. Toutes les prétentions qui existaient sur les territoires cédés à la République furent déclarés caduques. Les droits de succession des familles existantes sur des possessions situées sur la rive gauche furent transportés sur des objets donnés en indem-

---

[1]) Folletête. Les origines du J. B. (p. 25). Rapport de M. de Muralt

[2]) Folletête. Origines (p. 19). Mémoires du Prince-Evêque de Bâle aux souverains des Hautes Puissances.

[3]) Europäische Annalen (1801. II. 59).

nité et en échange comme surrogats. L'Empire, obligé de pourvoir à la sustentation des Princes ecclésiastiques dépossédés, octroya à l'Evêque de Bâle une pension annuelle de 10,000 florins à titre d'indemnité [1]. L'acceptation de cette indemnité constituait de la part du Prince-Evêque un acte d'adhésion aux recès de Ratisbonne, par conséquent une renonciation pure et simple à ses droits sur l'Evêché. De sorte qu'en 1814, le Prince-Evêque n'avait plus aucun droit à revendiquer sur la partie germanique de ses anciens Etats. Différente était au point de vue juridique la situation du Prince à l'égard des territoires réputés suisses, Bienne, Erguel et la Neuveville. La ville de Bienne en particulier, depuis 1279, avait eu avec les cantons suisses de Berne, Fribourg et Soleure des relations étroites. Depuis 1676 elle avait voix délibérative à la Diète suisse. Elle avait acquis sur l'Erguel la juridiction militaire dont elle s'était elle-même libérée vis-à-vis du Prince [2]. Bienne, Erguel, Neuveville faisaient partie de la Confédération au même titre que Genève, Neuchâtel, Saint-Gall, désignés sous le nom de « Zugewandte Orte ». Ils avaient été reconnus suisses par le traité de Westphalie, mais cette exemption ne s'était pas étendue aux districts du nord de l'Evêché [3].

La partie réputée suisse de l'Evêché n'avait donc pu être cédée à la France par l'Allemagne au traité de Lunéville puisqu'elle ne lui appartenait pas ; pour le même motif la Diète de Ratisbonne n'avait aucun droit à séculariser ces contrées. Le Prince dans son mémoire sut fort bien établir cette distinction et c'est sur la partie protestante de ses Etats qu'il fit valoir ses revendications. Mais les droits du Prince étaient plus contestables, là où il se réclamait de la qualité de souverain suisse et demandait à faire partie comme tel du Corps helvétique. Jusqu'en 1814 le Prince-Evêque de Bâle fut toujours pour la Suisse un prince étranger, ex-allié des cantons catholiques, le traité échu en 1735 n'ayant pas

---

[1] Europäische Annalen (1803. II. 80). Aktenstücke betreffend die définitive Berechtigung der deutschen Entschädigungsgeschäfte.

[2] Œchsli. Jahrbuch für Schweiz. Geschichte (VIII. 171).

[3] Œchsli. Ibid. (p. 205).

été renouvelé [1]). Berne avait fait ressortir cette situation de la manière la plus précise, alors qu'elle contesta à l'Evêque en 1605, lors du conflit au sujet du Val de Moutier, la faculté d'en appeler au droit fédéral [2]). De même en 1717 le Prince-Evêque avait requis l'appui de l'Empereur d'Allemagne contre « l'Etat voisin étranger » de Berne [2]).

Ainsi les Etats sur lesquels le Prince avait encore des droits étaient suisses et le souverain ne l'était pas. Au cas où les Puissances, après avoir admis le principe de l'incorporation à la Suisse, seraient entrées dans les vues du Prince, la question aurait surgi, à savoir si la Diète comptait recevoir dans le Corps helvétique, à titre de confédéré, ce souverain étranger, vassal de l'Autriche. Se basant sur le droit fédéral, elle aurait pu résoudre négativement cette question. Le mémoire du Prince n'éveilla du reste aucune attention. On prétend qu'il ne fut même pas remis aux Souverains alliés.

Malgré l'opposition qui se manifestait de toutes parts, contre la reprise de l'Argovie, Berne ne désarmait pas et poursuivait activement les négociations. Le 16 mars, le gouvernement déléguait au quartier général des Alliés M. de Gingins de Chevilly. L'envoyé bernois chercha à gagner à la cause de son canton les ministres des souverains. La mission parut avoir obtenu quelque succès, Messieurs de Hardenberg et Nesselrode ayant promis plus ou moins de s'entremettre auprès de leurs souverains respectifs pour donner autant que possible satisfaction à Berne [3]).

Malgré les refus formels que le gouvernement de Berne opposait aux offres d'indemnités qui lui étaient faites, il n'était cependant pas resté indifférent à la question de l'Evêché. Le bailli de Nidau se rendit incognito dans l'Evêché pour y étudier de près ce qui s'y passait en même temps que pour y recueillir les indications nécessaires à l'établissement d'un rapport fidèle sur ce pays.

---

[1]) Oechsli (p. 4).

[2]) Ibid. (p. 205).

[3]) Manual des Geheimen Rates I fol. 1.

Le 14 mars, M. de Schraut communiqua à l'Avoyer en charge, M. de Wattenwyl, une lettre de Metternich. Le ministre autrichien déclarait que son maître, l'Empereur d'Autriche, avait formellement résolu, de concert avec les autres souverains alliés, de maintenir l'intégrité des 19 cantons. « En revanche, les Hautes-Puissances offrent à Berne leurs bons offices pour lui procurer et lui garantir Bienne avec son territoire, l'Erguel, Moutier, le Porrentruy à l'exception de quelques baillages au nord de l'Evêché. Cette compensation de 70,000 vaut bien la partie bernoise de l'Argovie. » [2]) Malgré ces ouvertures significatives, le gouvernement de Berne ne se laissa pas convaincre. Il convoqua à Lucerne, au milieu de mars, une conférence des cantons dissidents, de sorte que la Confédération eut deux diètes, l'une à Zurich, l'autre à Lucerne [3]). Une pareille anarchie ne devait pas être de longue durée. Le 28 mars, le secrétaire de la légation russe, M. de Krüdener, remit à l'Avoyer de Berne une note péremptoire signée des ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse. Le gouvernement de Berne était invité à envoyer incessamment ses députés à la Diète de Zurich pour y prendre part à l'élaboration d'une nouvelle Constitution fédérale. La note mentionnait le maintien de l'intégrité des XIX cantons et renouvelait la promesse de compensations équitables accordées à Berne [4]).

Le Conseil secret de Berne se réunit le 29 mars et prit connaissance de la note des Hautes-Puissances. Tout en protestant contre l'immixtion manifeste de l'étranger dans les affaires intérieures de la Confédération, il n'osa cependant se refuser à obtempérer aux injonctions des souverains alliés et résolut d'envoyer une députation à la Diète. La question de l'Evêché fut, dans la même séance, étudiée de façon aussi judicieuse que complète [4]). Le Conseil secret fit sur cet objet, au Conseil souverain un rapport qui révèle chez ses auteurs des vues justes et un jugement d'hommes d'Etat très perspicaces.

---

[1]) Manual des G. R. I fol 1.
[2]) Manual des G. R. I 260.
[3]) Pol. Jahrbuch 1877 (p. 158).
[4]) Manual des G. R. I 261.
[5]) Manual des G. R. I. 266. Séance du 29 mars.

Après avoir exposé la situation de l'Evêché au point de vue géographique, stratégique, économique et politique, le rapport établit les avantages et désavantages qu'entraînerait l'annexion de ce pays à Berne. Berne serait favorisée par l'acquisition d'une bonne population fournissant d'excellents soldats, par la réunion des deux rives de l'Aar, la possession de belles et importantes forêts, l'existence de forges, verreries et autres établissements manufacturiers, la possibilité d'un transit important résultant de l'existence d'une route militaire sur territoire bernois jusqu'à Bâle.

Parmi les inconvénients, le Conseil secret signalait tout d'abord celui de se prononcer avant la conclusion de la paix pour l'annexion de contrées (Porrentruy et Delémont), sur lesquelles Berne n'avait aucun droit ;

2° l'incertitude d'une pareille possession ;

3° l'accès au gouvernement d'un nombre plus ou moins considérable de gens étrangers ;

4° la diversité de mœurs, de religion, de langues ;

5° la nécessité d'un système financier spécial ;

6° le grand appauvrissement du pays et

7° les dépenses considérables pour le clergé des deux confessions.

Le rapport envisageait ensuite la question sous un double point de vue, premièrement comme une annexion pure et simple ; deuxièmement comme une compensation. Dans le premier cas, il proposait le rejet au nom de cette « vieille loyauté bernoise » qui ne voulait pas de territoires sur lesquels elle n'avait pas de droits légitimes. Dans le deuxième cas, il faisait ressortir qu'une compensation n'est autre chose qu'un prix de vente et se lie à ce principe que, par son acceptation on renonce à son droit sur l'objet qui en forme la contre-valeur. Or, en aucun cas, l'intérêt de la République n'autorisait à renoncer à l'Argovie. »

Le 31 mars, sous le coup de l'indignation et de la colère provoquées par le ton comminatoire de la note des Hautes-Puissances, le Conseil souverain de Berne, adhérant aux propositions du Conseil secret, refusait par 83 voix contre 71 de façon péremptoire *(ganz be-*

stimmt) les indemnités offertes, ne se réservant que ses droits de souveraineté sur l'Erguel, le Val de Moutier et la Montagne de Diesse. « Le reste était rejeté *(verschmäht)* avec un dédain qui, même considéré au point de vue bernois, était peu sage et peu patriotique [1]. »

Peu patriotique, on peut l'admettre surtout à une époque où le patriotisme était lettre morte. Quant au reproche qu'il était peu sage, nous sommes d'une opinion différente. A l'époque où furent prises les décisions citées plus haut, Napoléon était encore empereur des Français. Les Alliés arrivaient, il est vrai, devant Paris, mais rien ne rendait impossible un retour de la fortune aux armes françaises. Depuis vingt ans, on était habitué à ces revirements imprévus. Or, il est incontestable que Berne ayant accepté, un retour offensif de Napoléon aurait fait perdre à la République sa nouvelle acquisition et l'aurait placée dans une situation difficile. C'est en raison de ces considérations politiques que le Conseil secret signala les deux premiers inconvénients.

Les instructions données aux délégués bernois à Zurich, MM. de Stürler et de Mülinen, furent conformes à la décision du Conseil souverain : « Ils refuseront formellement les compensations offertes pour l'Argovie et Vaud. En ce qui concerne la ville de Bienne, il est nécessaire de faire remarquer à MM. les Ministres que cette ville, jusqu'à la Révolution, a eu avec Berne des relations étroites sur le pied d'égalité, qu'elle a formé comme « zugewandter Ort », une partie intégrante de la Confédération, situation reconnue par le Prince de Schwarzenberg. Les députés chercheront à obtenir que l'Evêché de Bâle, pour des raisons stratégiques, soit réuni à la Suisse [2]).

Malgré l'opposition manifeste des souverains alliés et de la majorité des cantons suisses, Berne ne désemparait pas dans ses revendications. Le 18 avril, M. Louis de Muralt était délégué en mission extraordinaire à Paris pour y tenter tout ce qu'il était possible en fa-

---

[1]) Pol. Jahrbuch 1887 (p. 162).

[2]) Manual des G. R. I 276 et 277.

veur du recouvrement de l'Argovie [1]. Malgré les efforts et le talent qu'il déploya, sa mission n'eut aucun succès ; il lui fut impossible d'obtenir audience des hauts personnages politiques. Dans un entretien qu'il eut avec Laharpe, ce dernier laissa éclater son ressentiment contre le gouvernement bernois, affirmant qu'il s'opposerait non seulement à ce qu'un seul village d'Argovie soit restitué à Berne, mais qu'il s'emploiereait à empêcher l'annexion de l'Evêché de Bâle à ce canton [2].

[1] Manual des G. R. (I. 321).

[2] Ibid. (II. 68). Bericht des Herrn L. v. Muralt.

CHAPITRE TROISIÈME

Manifestation de l'opinion publique

Le traité de Paris, signé le 30 mai 1814 entre les Puissances-Alliées et la France, marqua la fin des hostilités dans l'Europe occidentale. La France, réduite aux limites d'avant 1792, perdait les territoires annexés sous la Convention et sous l'Empire.

Le traité de Paris marque le point de départ d'un revirement dans les affaires politiques de l'Evêché de Bâle. Quoique détaché de la France par l'entrée des Alliés en décembre 1813, personne jusque-là n'avait osé affirmer que cette séparation fût définitive. Nous avons indiqué cette circonstance comme déterminante dans la résolution du Conseil secret du 29 mars. Cette appréhension écartée par le traité de Paris, on commença à envisager à Berne sous un autre jour la question de l'Evêché. Le recouvrement de Vaud étant entré dans l'ordre des choses impossibles, la politique de Berne se dirigea vers deux buts : 1° Reprendre l'Argovie ; 2° Acquérir l'Evêché de Bâle à titre de compensation pour la perte du pays de Vaud. Mais la diplomatie bernoise rencontra dans l'Evêché un homme qui lui en disputa la possession avec une rare âpreté : ce fut le baron d'Andlau. La présence de ces deux courants opposés qui ne se heurtèrent pas au grand jour, mais qui se contrarièrent sans cesse dans l'ombre, a entretenu dans l'Evêché, jusqu'à sa prise de possession par la Suisse, un état voisin de l'anarchie.

Jusqu'au traité de Paris, le baron d'Andlau n'avait eu que peu de contact avec ses administrés. Résidant à Vesoul, d'où il administrait les Vosges, la Franche-Comté, le comté de Montbéliard et l'Evêché de Bâle, il n'était guère connu dans la Principauté de Porren-

truy [1]) que par ses proclamations. Le traité de Paris réduisit son gouvernement à l'Evêché de Bâle ; c'est à ce moment qu'on commença à agiter la question du sort futur de ce pays. Il serait opportun d'étudier séparément l'administration du Gouverneur-général et son rôle politique. Toutefois, comme le baron d'Andlau a mis souvent au service de ses vues politiques les pouvoirs que lui conférait son titre de Gouverneur-général, une pareille distinction nuirait à la clarté de l'exposition.

Le 30 avril, la Diète fédérale réunie à Zurich reçut des Hautes-Puissances alliées une invitation à occuper, pour en marquer la possession, les contrées de l'Evêché de Bâle réputées suisses [2]). La Diète adhéra à cette proposition et chargea le canton de Vaud de fournir les troupes d'occupation. Un bataillon vaudois aux ordres du colonel Dompierre pénétra dans l'Evêché de Bâle qu'il occupa jusqu'à Moutier.

Les agitations politiques commencèrent alors sur tous les points du pays. La Prévôté de Moutier-Grandval avait montré la première le souci de son avenir. Le 4 janvier 1814 déjà, par l'organe du pasteur Himmely de Malleray, elle avait adressé une requête au Gouvernement de Leurs Excellences. Cette requête contenait en substance le vœu formel de la Prévôté d'être réunie « au louable canton de Berne » avec lequel elle avait entretenu depuis des siècles d'excellents rapports [3]). La Prévôté de Moutier-Grandval pendant le cours des événements ne démentit pas une fois son attachement à Berne. Elle renouvelait le 20 avril sa requête à l'avoyer de Berne [4]). Le Conseil secret répondit amicalement, mais négativement *(unzulässig)* à cette adresse [5]). Enfin, une troisième pétition fut adressée à LL. EE. de Berne le 26 mai. Les signataires Himmely et Moschard déclarent formellement que le vœu de la Prévôté n'est nullement de former un canton séparé,

---

[1]) L'Evêché de Bâle est souvent désigné dans les actes diplomatiques, sous le nom de Principauté de Porrentruy.

[2]) Abschiede der eidgenössischen Tagsatzung 1814/1815 (II. 150. a).

[3]) Archives de l'Etat. (Leberberg. Æmter I).

[4]) Ibid. (I. 12).

[5]) Manual des G. R. I. Protocole du 23 avril.

mais d'être réunie à Berne [1]). Cette adresse fut transmise à la Diète par la députation de Berne [2]). Quelques communes de l'Erguel exprimèrent également leur vœu. Le 26 avril, la Communauté de Courtelary, après avoir délibéré, écrivait à Berne « que les vues de faire » un canton ou une réunion avec la louable ville de » Bienne n'ayant pu avoir lieu, de quoi on est prévenu, » et que d'un autre côté, le pays seul avec la louable » ville de Bienne a trop peu de ressources pour former » un Etat dont le gouvernement absorberait à lui seul » tous les revenus disponibles du Pays.....

. . . .

» il a été délibéré à la pluralité des voix qu'on ferait » toutes les démarches convenables, utiles et nécessai- » res afin de pouvoir opérer une réunion avec le loua- » ble Etat de Berne.

» Nommant et déléguant à cet effet pour l'exécution » du présent Messieurs Jean-Henri Belrichard, maire » de la dite commune, et Jonas-Frédéric Voumard, les » deux anciens capitaines au service de Prusse, les- » quels assisteront à toutes les assemblées qui pour- » raient avoir lieu...

. . . .

» Par ces motifs, serait-il permis à ce bon peuple » d'émettre son vœu tendant à jouir encore de la gra- » cieuse et bienveillante protection de VV. EE. au cas » que les circonstances leur donnassent un gouverne- » ment ou plutôt d'être réunis au canton de Berne si » la chose peut dépendre de son choix à ce sujet [3]). »

Les hommes les plus notables n'étaient pas fixés eux-mêmes sur leur propre désir. Le doyen Morel dont l'influence était très grande en Erguel, semblait pencher du côté de la France ; les ressources du pays ne lui semblaient pas suffisantes pour former un canton suisse [4]). Un mois plus tard, lorsque le pays fut défi-

---

[1]) Leber. Æmter (I. 17).

[2]) Abschiede 1814/1815. (I. 151. i).

[3]) Leber. Æmter. (I. 15).

[4]) Papiers du doyen Morel; Lettre à M. Moreau, député à Paris 22/IV 1814.

nitivement séparé de la France, il optait pour la réunion soit avec Berne soit avec Neuchâtel [1]).

La Neuveville se trouvait dans un état plus perplexe encore. La Générale Bourgeoisie s'assembla à plusieurs reprises pour délibérer sur la question pendante. Au commencement de mai, elle prit la résolution d'envoyer aux Hautes-Puissances une adresse aussi vague que possible, crainte d'émettre un vœu formel qui ne fût pas écouté [2]). Elle exprima pourtant timidement le désir de rentrer sous le gouvernement du Prince-Evêque tout en conservant ses anciens droits et privilèges à défaut de quoi elle priait les Ministres et la Diète de vouloir s'occuper de son sort en remettant à qui ils jugeraient à propos les droits de souveraineté du Prince [3]). L'agitation y devint plus intense lorsque Bienne eut commencé ses négociations en vue de former un canton. Sommée par Bienne de se prononcer, la Bourgeoisie de Neuveville se réunit le 30 juillet pour délibérer, soit sur le projet de la formation d'un canton avec Bienne, soit sur celui de la réunion avec Berne ou avec Neuchâtel. La première proposition soumise à l'assemblée ne trouva aucun appui ; mais celle de la réunion au canton de Berne fut accueillie par des acclamations dont le bruit empêchait de porter la parole. Le président invita ensuite les partisans de Berne à se placer sur la droite et les autres sur la gauche. Toute la bourgeoisie s'est placée sur la droite et l'assemblée s'est dissoute [4]).

Bienne fut le foyer d'agitations très vives. Le colonel vaudois Dompierre qui avait installé dans cette ville son quartier-général contribua à exciter les passions politiques en travaillant contre le projet d'une réunion avec Berne. Après le départ de l'administration française, Bienne s'était hâtée de reconstituer son gouvernement sur les bases de l'ancien régime. Les opinions des Biennois se partagèrent. Il se forma un parti encouragé par le colonel Dompierre qui avait conçu le projet de former

[1]) Manual des G. R. (I. 84).
[2]) Archives de Neuveville. Protocole du Conseil de Neuveville séance du 17 mai 1814.
[3]) Abschiede (I. 151).
[4]) Archives de Neuveville. Protocole du 30 juillet 1814.

avec l'Erguel et Neuveville un canton de Bienne indépendant, incorporé à la Suisse. Le président du Petit-Conseil, Daxelhofer, prévoyant le peu de chances d'un pareil projet, le combattit avec quelques autres bourgeois. Le parti séparatiste l'emporta ; un petit coup d'Etat lui donna la majorité au Conseil. Une commission spéciale fut chargée de faire tous les travaux préliminaires tendant à ce que Bienne devînt le chef-lieu d'un Etat propre, canton de la Confédération (22 juin) [1]. Des négociations furent poussées activement, mais sans grand succès, avec Neuveville et l'Erguel. La commission présenta, le 25 juillet, au Grand-Conseil, un projet de constitution qui fut accepté avec enthousiasme. Le président Daxelhofer s'étant prononcé contre le dit projet, fut violemment accusé de trahison par ses concitoyens, qui lui reprochèrent d'être vendu à Berne. Une assemblée de toutes les contrées intéressées fut convoquée à Sonceboz pour le 3 août [2]. Le projet de constitution élaboré par la commission biennoise comprenait dix articles :

« Article premier. — Bienne forme avec l'Erguel, Neuveville, la Montagne de Diesse un canton de la Confédération suisse dont le gouvernement siège à Bienne, dont le nom est Bienne. »

Les articles 2 à 6 concernaient l'administration communale, les droits des citoyens, la religion et le militaire.

« Art. 7. — Un Grand-Conseil formé de 98 membres élus par les communes sera revêtu du pouvoir législatif.

» Art. 8. — Le pouvoir exécutif sera transmis par le corps législatif à un Petit-Conseil composé de 28 membres.

» Art. 9. — L'Etat aura à sa tête deux présidents siégeant alternativement dont l'un doit être de Bienne.

» Art. 10. — L'organisation judiciaire reste ce qu'elle a été autrefois. »

---

[1] Helvetia (VIII. 263).
[2] Ibid. (p. 271).

Ce petit chef-d'œuvre de réaction montre suffisamment ce à quoi tendait le parti séparatiste de Bienne, soi-disant parti national. Messieurs de Bienne étaient les dignes émules de Messieurs de Berne. Nous verrons plus loin qu'ils ont donné des preuves encore plus évidentes de leur esprit réactionnaire.

Du reste, l'assemblée de Sonceboz du 3 août échoua piteusement. Beaucoup de communes n'y étaient pas représentées. Moutier n'avait pas seulement daigné faire connaître son opinion. Les députés de St-Imier, de Courtelary, Renan, Tramelan n'avaient que des mandats ad-referendum, de sorte qu'aucune décision ne put être prise. Les espérances des Biennois furent anéanties complètement le 10 août par la déclaration de la Bourgeoisie de Neuveville, annonçant qu'elle s'était prononcée non pour la formation d'un canton séparé, mais pour la réunion avec Berne [1]).

Les opinions, si divergentes dans le sud de l'Evêché, n'étaient pas plus homogènes dans le nord. Toutes sont greffées sur l'intérêt local ou régional ; aucune aspiration supérieure ne se fait jour.

Sur l'initiative de M. Verdan, maire de Delémont, les maires des communes du canton de Delémont s'assemblèrent dans cette ville au commencement de mai. Après avoir examiné les avantages qui pourraient résulter des différentes alternatives, la réunion au canton de Bâle fut jugée la plus favorable et une décision fut prise en ce sens. Quatre députés furent désignés pour aller présenter ce vœu à la Diète [2]). Toutefois cette décision ne put être exécutée. Le commissaire du Gouverneur-général ayant eu connaissance de cette assemblée, intervint énergiquement pour en arrêter les effets : il informa les Ministres d'Autriche ainsi que la Diète que la députation qui se présenterait à eux n'était revêtue d'aucun caractère officiel [2]).

Une démarche pareille avait été faite par les citoyens du Laufonnais réunis en assemblée. Les participants reçurent un blâme officiel et une ordonnance interdit

---

[1]) Helvetia (VIII. 271).

) Archives de l'Etat. Correspondance avec le Gouverneur général. Lettre du 20 mai.

sévèrement les assemblées politiques qui n'auraient pas reçu préalablement l'autorisation du Gouvernement [1]).

A Porrentruy, les agitations politiques prirent un caractère passionné. De par sa situation géographique, le pays d'Ajoie est un prolongement naturel de la France. D'un autre côté, depuis 1793, un grand nombre de familles françaises s'étaient installées à Porrentruy et y avaient acquis droit de cité au même titre que les anciens habitants du pays. Ces deux circonstances contribuèrent à créer et à entretenir à Porrentruy un courant d'opinion, qui pendant les événements de 1814 et 1815 fut nettement pour la France.

Le 1er mai, le Conseil municipal de Porrentruy, qui comptait plusieurs citoyens français, adressa au gouvernement restauré de Louis XVIII une supplique dans laquelle il exprimait sa joie de voir les Bourbons rétablis sur le trône de France et le désir du pays de rester réuni à la France. Quatre membres du Conseil furent délégués à Paris pour y déposer la supplique aux pieds de sa Majesté [2]).

La démarche du Conseil municipal de Porrentruy produisit dans la ville une vive effervescence. Une protestation couverte de 181 signatures fut adressée au commissaire du Gouvernement, le priant de faire annuler les décisions du Conseil municipal de Porrentruy, qui n'étaient en rien celles de la majorité des habitants du pays, qui désiraient le retour au Prince-Evêque [3]). Il se forma un courant très prononcé tendant à une restauration du Prince. Ce mouvement, favorisé et encouragé par le Gouvernement, se fit jour particulièrement dans les communes de l'Ajoie.

La bourgeoisie de St-Ursanne manifesta par une adresse au Gouverneur-général son désir de rentrer

---

[1]) Archives de l'Etat. Correspondance avec le Gouverneur général. Lettre du 20 mai.

[2]) Folletête, Les origines. (p. 76).

Malgré les recherches que nous avons faites aux archives de Porrentruy, nous n'avons pu retrouver le protocole de la séance (Note de l'auteur).

[3]) Archives de l'Etat. Liasse : Correspondance avec le Gouverneur général.

sous le gouvernement « paternel des Princes-Evêques et d'être incorporée à la Suisse comme canton » [1]).

Les communes de Bure et Damphreux envoyèrent des adresses exprimant les mêmes désirs [2]).

Il est remarquable que les pétitions de Damphreux et de Bure soient rédigées dans des termes parfaitement identiques. Cette coïncidence ne peut être l'effet du hasard. Elle tend plutôt à donner crédit à l'assertion de Quiquerez qui prétend « que le Gouverneur fit répandre par ses agents des formules de pétitions pour pousser à la Restauration du Prince-Evêque » [3]).

Il ressort de la volumineuse correspondance échangée entre le Gouverneur-général et son commissaire que ce dernier exerça une pression sur les esprits au profit de la Restauration.

« Les adresses nombreuses qui me parviennent chaque jour de mon commissaire, écrivait-il, et dont l'authenticité est attestée par des signatures individuelles très nombreuses, tendent unanimement à obtenir des Hautes-Puissances alliées le rétablissement dans la Principauté de Porrentruy, du gouvernement juste et paternel des Princes-Evêques et subsidiairement d'être incorporé à la Suisse comme canton séparé et indépendant.

» Il est peu de villages de l'arrondissement de Porrentruy et de Delémont qui n'aient émis ce vœu honorable.

» Je supplie votre Excellence de seconder par sa puissante intervention ce souhait presque unanime de mes administrés en le portant à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche [4]). »

Telle était la situation des esprits lorsque, au commencement de juillet, le baron d'Andlau vint se fixer à Arlesheim et prit en mains les rênes de l'administration dans l'Evêché.

---

[1]) Folletête. (p. 79).

[2]) Folletête. (p. 80).

[3]) Quiquerez, Histoire de la réunion de l'ancien Evêché de Bâle. (p. 33).

[4]) Archives de l'Etat. Correspondance avec le Gouvernement général.

CHAPITRE QUATRIÈME

Administration directe du baron d'Andlau

Bien que nous nous soyons imposé la règle de n'exposer que les faits basés sur des documents authentiques, nous sommes forcé d'ouvrir ici une parenthèse. Quelles furent les vues politiques du baron d'Andlau ? Les historiens de l'Evêché de Bâle ont répondu différemment à cette question. Les uns prétendent qu'il chercha à rétablir le Prince-Evêque dont il eût été le premier ministre, les autres, qu'il poursuivit le plan de créer une principauté allemande dont il serait devenu le souverain. Pour se convaincre que l'une et l'autre de ces hypothèses sont inadmissibles, il faut étudier le dossier de l'administration du baron d'Andlau. A travers les pièces officielles, le Gouverneur-général nous apparaît comme homme doué de qualités remarquables, comme homme d'Etat éminemment supérieur et surtout comme administrateur émérite.

On ne peut prêter à un homme de l'envergure du baron d'Andlau, l'idée puérile d'avoir voulu rétablir le Prince-Evêque. Il a vu dès le principe, qu'en fait comme en droit, la domination du Prince était irrévocablement échue.

Quant à la seconde hypothèse, aucun acte diplomatique du cabinet autrichien n'autorise à lui accorder le moindre crédit. La correspondance entre Metternich et d'Andlau, qui se trouve aux archives de Vienne, ne contient aucune trace d'une connivence quelconque à ce sujet. Enfin, l'Autriche n'a jamais eu d'autres vues sur l'Evêché que de le céder à la Suisse. Les offres réitérées qui furent faites à Berne montrent suffisamment le bien-fondé de cette allégation.

Le baron d'Andlau n'a eu qu'un seul but : faire échapper l'Evêché à Berne pour en former un canton

séparé avec un gouvernement aristocratique où la première place lui eût été naturellement dévolue.

Jusqu'au traité de Paris, l'Evêché avait gardé le rouage administratif français ; les événements des derniers mois y avaient amené un profond désordre. Le Gouverneur-général s'occupa immédiatement de réorganiser les différentes branches de l'administration et cela avec une énergie caractéristique. Par décret du 13 mai, il ordonne de reprendre la cocarde rouge et blanche de l'ancien Evêché [1]). Le 17 juin, interdiction des assemblées politiques, sommation comminatoire aux agitateurs politiques de se tenir tranquilles. Le 26 juin, il réduit les taxes des notaires, met un frein aux prévarications des maires de certaines communes, organise une surveillance active des forêts. Par le même décret, il réorganise la justice civile et pénale. Deux tribunaux sont établis l'un à Delémont, l'autre à Porrentruy [2]). Par l'adjonction à chacun d'eux de deux juges extraordinaires, ils deviennent tribunaux de deuxième instance et chambres criminelles.

Le Gouverneur-général, en quelques traits de plume, centralise l'administration. Le Préfet de Porrentruy et le Sous-préfet de Delémont sont relevés de leurs fonctions. Le pays est divisé en trois arrondissements, Porrentruy, Delémont et l'Erguel. A la tête de chaque arrondissement est placé un administrateur chargé de veiller à l'exécution des ordonnances gouvernementales et surtout à la perception des impôts. Le baron d'Andlau choisit ses administrateurs parmi la vieille noblesse du pays : Delefils à Delémont, Imer en Erguel et Migy à Porrentruy [3]). L'administration centrale se trouve à Porrentruy, entre les mains du commissaire, M. de Billieux. Mais ce dernier n'a aucune compétence, il n'est que l'instrument des volontés du Gouverneur-général. Le baron d'Andlau, en homme d'Etat éclairé, prêta toute son attention à l'administration financière. Des percepteurs désignés dans chaque arrondissement

[1]) Archives de l'Etat. Correspondance avec le Gouverneur général.

[2]) Ibid.

[3]) Archives de l'Etat. Dossier. Correspondances avec la recette générale.

reçurent des instructions sévères [1]). Il fut créé à Delémont une caisse centrale, sous le nom de Recette générale, chargée de faire tous les paiements et encaissements. Les percepteurs d'arrondissements sont en relation directe avec la Recette générale. Par décret du 10 juillet, M. de Grandvillers, membre d'une famille noble de Delémont, est nommé Receveur général. De même que M. de Billieux à Porrentruy, il n'a de son chef aucune compétence, il lui est interdit de faire un seul paiement sans mandat du Gouverneur-général [2]).

Telle est l'organisation de la machine administrative. De sa résidence d'Arlesheim, le baron d'Andlau décrète, ordonne, légifère en dictateur. Il se fait envoyer régulièrement des rapports circonstanciés sur tout ce qui se passe dans le pays. Placé à la tête d'un rouage aussi centralisé, il est hors de doute qu'il n'ait pu exercer une pression considérable sur ses administrés. Certains actes arbitraires en fournissent la preuve évidente. Le 20 août, M. Verdan, maire de Delémont, homme capable et distingué, mais d'esprit indépendant, était révoqué de ses fonctions et remplacé par M. de Grandvillers, père. Le 18 septembre, un décret d'Arlesheim révoquait le Conseil communal de Porrentruy, coupable d'avoir voté l'adresse à la France. Ce même décret désignait les membres du nouveau conseil, citoyens dévoués en majorité au Gouvernement-général [3]).

L'introduction de l'administration nouvelle s'opéra sans difficultés dans la partie catholique de l'Evêché, grâce à la présence des troupes autrichiennes. Depuis le 23 juin, un bataillon du régiment de Joseph Colloredo occupait cette contrée au nom de l'empereur d'Autriche [4]) et cette circonstance donnait au gouvernement du baron d'Andlau une autorité indiscutable. En effet, les troupes étant à sa disposition, les moindres actes

[1]) Archives de l'Etat. Dossier : Correspondances avec la recette générale.

[2]) Ibid. Correspondances avec la recette générale.

[3]) Quiquerez, (p. 42).

[4]) Archives de l'Etat. Liasse : Correspondance avec le G. g. Lettre du 23 juin du Gouverneur général à M. de Billieux.

de rébellion pouvaient être réprimés sur le champ par la force armée.

Tout autre fut la situation dans la partie suisse de l'Evêché. Nous avons déjà relaté plus haut le caractère particulier de ces territoires réputés suisses et gouvernés par un Prince-Evêque, vassal de l'Autriche. Or, cette circonstance anormale provoqua en 1814 un conflit de droits qui mit aux prises les habitants de ces contrées et le Gouverneur-général, au grand embarras de la Diète suisse. Le 22 juin, M. d'Andlau, par l'organe de son commissaire, communiqua à la Diète, qu'ensuite d'instructions reçues, son gouvernement s'étendait indistinctement à tous les territoires qui formaien l'ancien Evêché de Bâle [1]. Lorsqu'il voulut étendre à la partie sud les effets de son gouvernement, il rencontra partout un refus formel et catégorique. Neuveville s'adressa à la Diète en se plaignant de ce qu'étant suisse, un personnage étranger vînt lui imposer des obligations [2]. Le 2 juin déjà, les habitants de la Prévôté de Moutier Grand-Val avaient demandé à la Diète de leur désigner un commissaire suisse en qualité de gouverneur provisoire [3]. La tâche du Gouvernement-général fut rendue difficile par la présence de troupes suisses dont l'effet fut diamétralement opposé à celui des troupes autrichiennes dans le nord. Dans le but de régler le conflit naissant par une solution plausible, la Diète nomma dans l'Evêché un commissaire suisse en la personne du colonel Hauser de Naefels, qui devait servir d'intermédiaire entre le pays et le Gouvernement-général. Cette mesure fut approuvée par les ministres de Russie et d'Autriche qui recommandèrent le commissaire suisse à la bienveillance du Gouvernement-général. Le colonel Hauser était porteur de quelques instructions mal définies; ses compétences, les limites de son activité, son caractère à l'égard du baron d'Andlau, rien en un mot, dans ses attributions n'était déterminé avec précision. Il fut, dans l'Evêché, celui qui met son doigt entre le tronc

---

[1]) Abschiede 1814/1815 (I. 151).

[2]) Ibid. (p. 152).

[3]) Ibid.

et l'écorce. La Diète en cela commit une grave faute ; elle avait voulu apaiser le conflit, sa décision contribua à l'aggraver.

Un facteur important vint rendre difficile la mission du commissaire fédéral et compliqua singulièrement l'administration du Gouverneur-général : ce fut la présence dans la partie suisse de l'Evêché des troupes bernoises. Au mois de juillet, les troupes vaudoises devant être relevées, la commission militaire fédérale demanda au gouvernement de Berne de fournir les nouvelles troupes d'occupation [1]). Le Petit-conseil, pour certaines considérations politiques se hâta d'accepter. En conséquence, les troupes vaudoises quittèrent la Principauté et furent remplacées par le bataillon Franz d'Erlach. Le lieutenant-colonel d'Erlach établit son quartier-général à Bienne, tandis que son quartier-maître de Wattenwyl occupa Moutier. Le Petit-conseil avait eu soin de choisir un des officiers bernois les plus habiles et les plus intelligents [2]). Cet officier reçut des instructions très précises et fut mis au courant des vues secrètes de la République. Ses instructions lui enjoignaient de ménager autant que possible les bonnes dispositions des pays occupés à l'égard de Berne, « surtout chez ceux qui avaient manifesté le vœu d'être réunis à ce canton, » de recommander aux soldats d'être prévenants enversles gens du pays, de manière à rendre le nom de Berne aimé *(beliebt)*. Il était recommandé aux officiers de surveiller de près l'attitude de Hauser — sans toutefois s'immiscer directement dans les affaires politiques du pays — et en même temps de s'enquérir sur l'opinion et la situation des différentes classes [3]).

La diplomatie bernoise faisait ainsi un pas en avant. Du reste, plus ou moins certains que le pays qu'ils occupaient leur serait échu un jour, les Bernois avaient intérêt à ce qu'il ne fût pas spolié complètement. « Quoique, écrivait M. de Steiger, bailli de Nidau, ce pays ne soit pas une acquisition bien avantageuse pour nous,

---

[1]) Abschiede 1814/1815 (I. 153).
[2]) Leb. Æmter (I. 25). Lettre de Stürler au Gouvernement de Berne.
[3]) Manual des G. R. (II. 172).

nous ferions l'acquisition de 30 ou 40,000 habitants qui nous seraient absolument dévoués et cet accroissement de force doit être pour nous de la plus grande importance [1]. »

Les troupes bernoises furent accueillies avec joie par les gens du pays où elles entrèrent le 12 août. On les considéra plutôt comme des protecteurs que comme des envahisseurs ; car l'irritation contre le Gouverneur-général commençait à grandir. Des députés de la Prévôté, de Neuveville et de Bienne vinrent porter au lieutenant-colonel d'Erlach leur désir d'être réunis à Berne [2].

Lorsque les représentants du Gouvernement-général se présentèrent dans la partie suisse de l'Evêché de Bâle, ils se heurtèrent de tous côtés à une hostilité manifeste. La rébellion de Bienne fut la plus opiniâtre. Se basant sur la déclaration faite par le Prince de Schwarzenberg, déclaration datée du 12 janvier 1814 [3], cette ville prétendait être suisse et n'avoir aucun ordre à recevoir d'un gouverneur allemand. Deux députés furent délégués à Zurich pour y présenter à la Diète et aux ministres les droits de la ville. Au milieu de juillet le baron d'Andlau fit un voyage dans ses Etats pour prendre contact avec ses sujets. A son passage à Bienne, il tenta d'amener les rebelles à composition en leur soumettant un projet d'administration provisoire. Bienne refusa de souscrire à ces propositions, ne voulant pas abandonner une parcelle de son autonomie (12 août). Quelques bourgeois en vue, tels que Daxelhofer, se prononcèrent en faveur d'un accord avec le gouvernement. L'irritation publique se fit jour en excluant des affaires publiques ce magistrat qui y avait joué jusqu'ici un rôle prépondérant.

La même résistance éclata dans la Prévôté et fit place à l'indignation générale, lorsque le gouvernement fit savoir que les impôts perçus sous le régime français, à savoir : les contributions foncières, personnelles, por-

---

[1] Leber. Æmter (I. 26).

[2] Leber. Æmter (I). Lettre de d'Erlach à l'avoyer de Berne.

[3] Helvétia (VIII. 267).

tes et fenêtres, patentes, assises, seraient rétablies [1]). A Moutier, les deux frères Moschard se mirent à la tête de la résistance. De même, l'administrateur Imer ne rencontra dans son arrondissement que la rébellion. Neuveville refusa de verser les contributions exigées et en référa à la Diète [2]). La présence des troupes bernoises dont on sentait l'appui tacite, encourageait les récalcitrants. Les chefs bernois du reste favorisèrent discrètement la résistance. Ils étaient les confidents des notables de la Prévôté et de l'Erguel. Voyant grandir l'hostilité et prévoyant le moment où il serait appelé à employer ses troupes à des mesures d'exécution, le lieutenant-colonel d'Erlach demanda à son gouvernement des références à ce sujet. Il lui fut strictement enjoint de ne pas employer et de ne pas laisser employer ses troupes à aucune mesure d'exécution de la part du Gouverneur-général [3]). En même temps, la députation bernoise à Zurich faisait sanctionner cette décision par la Diète fédérale [4]). Aussi, lorsque l'administrateur Imer somma le lieutenant-colonel d'Erlach de lui envoyer des troupes pour réduire à l'obéissance les villages du Haut-Erguel, reçut-il cette réponse laconique : « Je ne puis vous fournir les troupes que vous me demandez et vous prie de vous dispenser par la suite de m'adresser de pareilles réquisitions. — D'Erlach [5]). »

Au milieu de ce conflit d'intérêts et de droits, la mission du colonel Hauser était fort épineuse. Du reste, le Commissaire suisse épousa immédiatement les vues du Gouverneur-général dont il devint une sorte de lieutenant. C'est pour cette raison qu'il fut particulièrement en butte aux vives critiques de Berne et entra même en conflit direct avec le gouvernement bernois. La députation bernoise déclara à la Diète, le 20 septembre, que depuis l'envoi d'un commissaire suisse dans l'Evêché, les difficultés avaient plutôt augmenté que diminué, que le dit commissaire n'avait pas rempli le pre-

---

[1]) Leber. Æmter (I. 26).
[2]) Archives de Neuveville. Protocole du 19 août.
[3]) Manual des G. R. (II. 185).
[4]) Abschiede (I. 153),
[5]) Leber. Æmter (I. 168).

mier de ses devoirs consistant à se concerter avec le Gouvernement provisoire pour protéger les habitants du pays confié à sa surveillance.

La Diète se montra impuissante à dénouer la situation ; le conflit qui avait surgi au sujet des territoires suisses de la Principauté était inextricable. La commission militaire approuva sans réserve — le 19 août — les déclarations de Bienne. Cette ville alléguait le fait que le Prince de Schwarzenberg l'avait reconnue comme suisse avec son territoire, que jusqu'au mois de juin, elle n'avait eu aucune relation avec le baron d'Andlau, que, pour que ce dernier vînt inopinément imposer son gouvernement, il était nécessaire qu'il eût reçu des pouvoirs en conséquence. Or, le baron d'Andlau n'avait pas établi encore les preuves officielles de son autorité ; il s'était accrédité lui-même, alors que tout pouvoir doit être délégué par un pouvoir supérieur [2]).

Telle était la situation : impuissance en haut lieu, anarchie dans le peuple, lorsqu'un événement sensationnel vint dissiper les contestations et rafraîchir les plus ardents récalcitrants. Le 22 août, M. de Schraut, ministre d'Autriche, remettait à la Diète, au nom des Puissances-alliées, une note collective, dont le ton comminatoire ne laissait aucun doute sur les dispositions des Hautes-Puissances à l'égard des rebelles au Gouvernement provisoire de l'Evêché de Bâle [3]). S'il était resté à la Diète fédérale une ombre d'honneur, elle aurait répondu à cette immixtion intempestive dans les termes qui conviennent à une autorité qui porte encore le souci de sa dignité. Mais la Diète renouvela en cette

---

[1]) Abschiede 1815 (II. 153).

[2]) Leber. Æmter (I. 50).

[3]) « L'esprit réfractaire aux ordres du gouvernement général que certaines autorités locales, notamment celles de Bienne, manifestent avec audace, semble gagner le peuple et s'y fortifier par de perfides insinuations.

« Le soussigné, après s'être concerté sur cet objet avec S. E. le ministre plénipotentiaire de Russie, ne peut donc plus se dispenser de prier la Diète de prendre en sérieuse considération, si cet état de choses ne demande plus de sa part une déclaration formelle et authentique, conçue de manière à démentir ces coupables fictions et à faire comprendre aux plus mutins que loin de fomenter leurs dissentions séditieuses, prêter main forte au gouvernement établi par les Puissances alliées, n'est pas le dernier motif de la présence des troupes de la Confédération dans ce pays. SCHRAUT. ».

occasion le triste spectacle qu'elle avait donné tant de fois depuis neuf mois. Elle se hâta d'écrire à Bienne, priant cette ville de chercher le plus tôt possible un *modus vivendi* avec M. d'Andlau, lui réitérant la promesse que malgré une soumission, la qualité de suisse lui était garantie [1]).

La note autrichienne eut dans la Principauté l'effet qu'on pouvait en attendre. Elle spécifiait nettement que les troupes suisses étaient tenues à des mesures exécutoires. Or, au cas où les troupes bernoises seraient requises et refuseraient de marcher, elles seraient infailliblement remplacées par des troupes autrichiennes, ce qui eût considérablement aggravé la situation [2]). Le gouvernement bernois jugea opportun de s'employer à amener une solution aussi favorable que possible. En même temps il trouva nécessaire de modérer quelque peu le zèle des officiers commandant ses troupes, en leur ordonnant d'être très circonspects et surtout d'éviter le reproche d'intriguer contre le Gouvernement-général. Il n'interdisait pas aux officiers de donner à l'occasion « de bons conseils aux habitants du pays ». Quoique la réunion de l'Evêché avec Berne fût sans doute désirable, il importait de ne pas avoir l'air de la rechercher et une immixtion inopportune produirait un mauvais effet à la Diète comme chez les Puissances-alliées [3]). Dès lors l'autorité du Gouverneur-général parut formellement établie, la crainte ramena les récalcitrants à composition. Les communes du Bas-Erguel, où dominait l'influence du pasteur Morel rallié à la politique de d'Andlau, se soumirent. Le Conseil communal de Neuveville manda également une députation composée de Frédéric Imer et Georges Chiffelli chargée de faire au Gouverneur-général les soumissions convenables [4]). Mais le dit Conseil, par son attitude indocile, avait encouru la colère du Gouverneur. Le 7 septembre, un décret lui faisait savoir que : « Considérant » les décisions du Conseil prises le 19 août et qui ten-

---

[1]) Leber. Æmter (I. 73).

[2]) Manual des G. R. (II. 256).

[3]) Manual des G. R. (II. 260). Lettre de l'avoyé de Berne au lieut.-colonel d'Erlach, 26 août 1814.

[4]) Archives de Neuveville. Protocole du Conseil du 26 août.

» dent à résister au gouvernement établi par les Hau-
» tes-Puissances, considérant qu'un pouvoir illégitime
» et insurgé ne peut se mettre en lieu et place du pou-
» voir légitime, nous arrêtons :

» Le ci-devant conseil provisoire de la Neuveville est
» dissout, lui défendant de s'assembler sous peine
» d'être poursuivi collectivement ou individuellement
» comme réfractaire.

» Mandons à notre administrateur de procéder in-
» cessamment à la réorganisation de la magistrature
» de cette ville telle qu'elle était avant la Révolution [1]).

» Baron d'Andlau. »

La magistrature fut reconstituée incessamment : Douze députés choisis à nombre égal dans chacune des trois confréries de la ville, formèrent le Petit-Conseil ; douze autres députés formèrent avec les premiers le Grand-Conseil. La magistrature fut présidée par l'administrateur Imer [2]).

L'opposition au Gouvernement général parut ébranlée. Néanmoins elle se fit jour encore par des pamphlets et des libelles répandus dans différentes régions. A Neuveville, des affiches malveillantes à l'égard du baron d'Andlau furent placardées pendant la nuit [3]).

Un pamphlet violent circulait clandestinement dans la Prévôté et la vallée de Delémont. Cet écrit anonyme signé « les amis d'une constitution fédérative avec la Suisse », reflète les passions de l'époque et la haine vouée généralement au gouvernement dictatorial du baron d'Andlau [4]).

---

[1]) Archives de Neuveville. Protocole des délibérations du Conseil ; séance du 7 septembre.

[2]) Archives de Neuveville. Protocole du 12 septembre.

[3]) Ibid. Protocole du 20 septembre.

[4]) Le pamphlet se terminait en conseillant à M. d'Andlau 1° de cesser d'intriguer dans nos vallées occupées par les troupes suisses. 2° de faire retirer les troupes autrichiennes que vous avez fait venir dans les vallées de Delémont et de Laufon et que vous avilissez en les abaissant aux fonctions de vos satellites. 3° enfin de nous débarrasser lestement de votre odieuse présence. Sur ce, M. d'Andlau, nous prions Dieu qu'il veuille bien vous rendre moins despote et moins perfide que par le passé et soyez persuadé du profond mépris avec lequel nous ne pouvons qu'être : Vos très indignés, très actifs et toujours éveillés obstacles à votre folle ambition.

Les causes de l'opposition qu'il rencontrait dans la partie suisse de son arrondissement, ne restèrent pas une énigme pour le Gouverneur général. Le conflit était latent entre lui et Berne ; chacun des adversaires s'appliquait apparemment à rester dans les limites de son droit. Cet antagonisme occulte laissa percer l'oreille au commencement de septembre. Le baron d'Andlau, dans une missive à l'avoyer de Berne, accusa en termes indirects, il est vrai, le gouvernement de la République de travailler à s'approprier l'Evêché de Bâle. M. de Billieux remit personnellement la lettre à l'avoyer de Berne [1]).

Ce dernier répondit avec hauteur, alléguant qu'il n'eût dépendu que de Berne d'entrer en possession de l'Evêché de Bâle à l'époque du congrès de Châtillon [2]).

L'approche du Congrès de Vienne rendit plus vives les agitations politiques. Toutes les divergences furent canalisées dans deux courants, le parti gouvernemental et le parti bernois. L'organisation imposée par le baron d'Andlau à la Principauté permettait d'exercer sur l'opinion publique une pression décisive. Nous avons mentionné plus haut la révocation des Conseils de Delémont, Porrentruy et Neuveville. Les nouvelles autorités reconstituées, non par élection populaire, mais

---

[1]) Leber. Æmter (I. 136). Lettre du 30 août.

[2]) Leber. Æmter (I. 138).

« A l'époque des négociations de Châtillon et lorsque MM. de Lebzeltern et Capo d'Istria revinrent de Chaumont à Zurich, ces ministres offrirent au Gouvernement de Berne les bons offices de leurs souverains à la paix qui était sur le point de se conclure pour faire réunir l'Evêché de Bâle, y compris le Porrentruy, au canton de Berne. Si les circonstances d'alors et les conditions que les ministres joignirent à cette offre avaient pu convenir à mon gouvernement, il est à présumer que dans ce moment le sort du pays que vous êtes appelé à administrer, M. le Baron, serait décidé.

Depuis lors, les diverses parties de l'Evêché de Bâle avec lesquelles la République de Berne avait d'ancienne date des relations particulièrement fondées sur des traités et sur des titres, ont émis le vœu de leur réunion à Berne à diverses reprises soit vis-à-vis des ministres des Hautes Puissances alliées siégeant à Zurich, soit vis-à-vis de la Diète, sans que Berne ait fait aucune démarche à ce sujet, ce qui est de notoriété publique. . . . . .

J'ai donc dû être extrêmement surpris, M. le Baron de la lettre que vous m'avez fait remettre par M. de Billieux pour mon gouvernement. Et je vous avoue que si M. le commissaire du gouvernement n'avait pas, dans sa mission, ajouté verbalement des expressions aussi obligeantes que celles qui sont propres à son caractère, je l'aurais prise pour une offense.

. . . .

Le gouvernement de Berne est trop connu, M., pour qu'il ait besoin de se justifier sur l'objet dont votre lettre fait mention. Une justification de ce genre est au-dessous de lui. »

par désignation gouvernementale, ne comptèrent plus que des hommes dont les opinions étaient hors de doute. Un remaniement pareil eut ses effets à Neuveville quelques jours après le décret de révocation. Le 12 septembre, le Conseil décidait que le vœu général de la Bourgeoisie était le retour du Prince-Evêque avec l'entrée dans la Confédération et subsidiairement l'incorporation au canton de Berne, que ce vœu serait soumis aux Hautes-Puissances alliées lors de la réunion du Congrès. Un comité présidé par l'administrateur Samuel Imer fut désigné aux fins de pourvoir à l'exécution de cette disposition [1]).

Il s'était formé en Erguel, sous le nom de « Comité d'Erguel » une association politique qui travailla activement à la fixation du sort de l'Evêché. Sur son initiative, une assemblée des notables du pays se réunit à Sonceboz le 27 septembre, au nombre de 28 participants. L'administrateur Samuel Imer présida l'assemblée ; il ouvrit la séance en déclarant que la ligne la plus simple à suivre était de professer une entière soumission et confiance aux augustes Souverains et au gouvernement qu'ils avaient établi.

Après que M. Imer eut exposé les vues qui pourraient offrir les plus grands avantages à la patrie, il donna connaissance du projet d'une « très humble adresse aux Hautes-Puissances alliées ».

Le Doyen Morel fit ensuite la lecture d'un mémoire sur la question. A la votation qui eut lieu, 25 membres votèrent pour l'adoption pure et simple de l'adresse proposée.

Il fut décidé ensuite que des copies en nombre suffisant seraient transmises aux citoyens d'Erguel et de la Principauté. Un comité d'action fut en outre désigné séance tenante et composé de MM. Imer, Morel, doyen, Jaquet, maire à St-Imier, Laubscher, à Prêles et Gagnebin, pasteur à Renan [2]).

---

[1]) Archives de Neuveville. Protocole des délibérations. Séance du 12 septembre.

[2]) La première partie de la supplique manifeste le désir ardent que l'Evêché soit incorporé en un seul bloc dans la Confédération. Puis elle continue : (Voir suite page 43.)

Une assemblée pareille à celle de Sonceboz avait eu lieu à Delémont le 3 septembre. La plupart des communes de la vallée y avaient délégué leurs maires qui signèrent une supplique aux Hautes-Puissances alliées, les priant de former de l'Evêché un canton suisse sous le gouvernement du Prince-Evêque avec une constitution libérale [1]).

En Ajoie, on se contenta de délivrer à M. de Billieux et M. Delefils, de Delémont, qui devaient représenter l'Evêché au Congrès de Vienne une procuration signée d'une quinzaine d'ecclésiastiques et de maires des communes, procuration par laquelle les délégués étaient chargés de demander le retour du Prince ou la formation d'un canton indépendant [2]).

Le parti bernois, pendant ce temps, ne restait pas inactif. Malgré les manifestations de Sonceboz, l'opinion était loin d'être unanime. Des pétitions dissidentes circulaient plus ou moins clandestinement de village en village et se couvraient de signatures demandant l'annexion à Berne. Le lieutenant-colonel d'Erlach

---

« Ce principe posé, en portant leur attention sur l'organisation nationale intérieure, les vues aussi profondes que libérales de vos Augustes Majestés les engagent à proposer, à supplier qu'elles daignent leur accorder une constitution libérale fondée sur une représentation nationale qui composerait un Conseil souverain avec un Conseil d'Etat et un pouvoir exécutif. »

Ici, les très humbles suppliants exposent avec respect que la justice, le sentiment, l'honneur leur commandent de rendre un hommage public de vénération et de reconnaissance au gouvernement de leurs anciens Princes Evêques de Bâle, sous le régime desquels ils ont coulé des siècles de bonheur et que, secondant leurs vœux, les réclamations que le dernier de ces Princes encore existant forme pour sa réintégration dans ses Etats, ils verraient avec satisfaction que placé à la tête de ce canton, il y exerçât le pouvoir exécutif.

Que si ce vœu chéri de cantonification, essentiel au bonheur des peuples de cette Principauté, ne peut, contre toute attente, entrer dans le plan toujours juste et sage de vos Augustes Majestés, alors les très humbles suppliants céderont en gémissant à l'Empire des circonstances, mais demanderont subsidiairement qu'il leur plaise d'annexer cette Principauté, ou du moins la partie méridionale protestante, au canton de Berne dont la force morale et la sagesse du gouvernement leur inspirent une confiance qui apporterait quelques consolations à la perte de leur vœu principal.

. . . .

L'adresse se terminait par le vœu que la réunion au canton de Berne s'effectuât en tenant compte des besoins de la situation de l'Evêché.

Leber. Æmter (I. 175). Procès verbal de la séance des maires et notables de l'Erguel, réunis à Sonceboz.

[1]) Archives de Delémont.

[2]) Folletête, (p. 228).

à Bienne, et le quartier-maître de Wattenwyl, à Moutier, encourageaient sous-main le mouvement ; le premier engagea même les adhérents de Berne à envoyer une délégation à Vienne [1]) pour y présenter leur vœu. Les Erguelistes ayant donné à entendre qu'une pareille démarche leur était financièrement impossible, le lieutenant-colonel d'Erlach pressentit sur ce point le Petit-Conseil de Berne [2]). Ce dernier, après délibération, communiqua au commandant des troupes ses doutes sur le succès très aléatoire d'une députation de l'Erguel et de la Prévôté à Vienne, mais il se déclara disposé, au cas où l'on ne pourrait pas convaincre ces gens bien pensants *(gut gesinnte Leute)* de l'inutilité d'une pareille démarche, de leur avancer la somme de 60 à 100 louis d'or [3]) (30 octobre 1814).

Malgré la décision prise à Neuveville le 12 septembre par le Magistrat, il fut remis à la Diète le 24 septembre une lettre d'un groupe de citoyens de cette ville demandant la réunion à perpétuité de Neuveville à Berne, sous réserve des anciens privilèges [4]).

L'administrateur Imer pressentait, sans pouvoir les enrayer, les négociations qui se tramaient. « Malgré toutes les démonstrations, l'opinion publique est malade et ne bat que d'une aile, » écrivait-il au commissaire Billieux. Au nom du Comité d'Erguel, il adressa le 31 octobre à la Diète fédérale une protestation contre une pétition qui circulait en Erguel en faveur de Berne, ajoutant que cette adresse ne représentait nullement le vœu des habitants et priant la Diète de la considérer comme nulle et non avenue [5]). Ladite pétition fut remise entre les mains du gouvernement de Berne au mois de décembre seulement ; elle était revêtue de la signature des maires et notables de Villeret, de Cormoret, des ambourgs de St-Imier, de Tramelan et de Cortébert au nom des assemblées de leur village dont la majorité s'était prononcée pour l'adhésion à la requête. Celle-ci exprimait le vœu des habitants

---

[1]) Leber. Æmter (I. 164). Lettre de d'Erlach à l'avoyer de Berne.
[2]) Ibid. Lettre du même au même.
[3]) Manual des G. R., (II. 322).
[4]) Abschiede 1814/1815, (II. 154).
[5]) Abschiede 1814/1815, (I. 150).

« non seulement d'être adjoints à la Suisse, mais particulièrement au canton de Berne sous des conditions favorables, comme à leur meilleur voisin et bienfaiteur [1]) ».

L'attitude de la Prévôté fut nette et catégorique. Depuis le commencement, cette vallée persévéra invariablement dans son attachement à Berne. Une organisation analogue à celle qui existait en Erguel, le Comité central de la Prévôté, chargé aussi du soin des affaires administratives faisait une vigoureuse campagne en faveur de la réunion à Berne. La population adhéra à l'unanimité à l'adresse envoyée dans ce but aux Hautes-Puissances alliées [2]).

Enfin un vœu semblable de réunion au canton de Berne fut exprimé par la Courtine de Bellelay. Les habitants de Bellelay, Lajoux, Les Genevez, dans une supplique adressée à LL. EE. de Berne demandaient à être incorporés à la Suisse et si possible à un ancien canton [3]).

***

Malgré la note comminatoire des ministres, du 22 août, les difficultés administratives n'avaient pas pris fin. Bienne et la Prévôté se refusaient à payer les contributions qui leur étaient réclamées.

Bienne montra dans sa résistance au Gouvernement une opiniâtreté poussée jusqu'à l'aveuglement. Le 1er septembre, un ordre de soumission lui arriva de la part du Gouverneur-général. Bienne était sommée d'accepter dans les 24 heures les propositions qui lui avaient été faites le 13 août [4]).

Les pourparlers recommencèrent et l'ordre de soumission fut sans effet. Le gouvernement provisoire de Bienne se montra en ces circonstances au-dessous de sa tâche et sa résistance devint un entêtement borné. Une preuve inéluctable de son incapacité réside dans le fait qu'il poursuivait un but matériellement intan-

---

[1]) Leber. Æmter, (II. 133).

[2]) Ibid. (I. 179). Lettre de Moschard.

[3]) Ibid. (I. 145). Pétition à LL. EE. nos seigneurs de Berne.

[4]) Ibid. (I. 87).

gible, celui de faire de Bienne seule un canton avec une Constitution aristocratique. Le Gouverneur-général se montra à l'égard de Bienne d'une large tolérance. Il réduisit à 9770 fr. le chiffre total des contributions. Il accordait à la ville une magistrature établie sur les bases de celle qui existait sous les Princes-Evêques, à condition que le maire fût nommé par le Gouverneur-général [1]). D'un autre côté, la Diète avait donné à Bienne l'assurance formelle que le gouvernement provisoire ne pouvait influencer en rien sur la qualité de suisse reconnue à la ville [2]). Animé par ses tendances réactionnaires, le Petit-Conseil de Bienne persista dans son attitude. Il s'aliéna les sympathies de la Diète et des Confédérés par l'acte arbitraire qu'il fit au commencement d'octobre. Alors que ce gouvernement invoquait l'appui des cantons pour conserver son indépendance, il forçait les villages de son ancienne juridiction, Evilard, Boujean, Vigneules, à prêter le serment d'obéissance et les rétablissait sous sa souveraineté directe [3]). Cet acte provoqua l'intervention immédiate du Gouvernement-général. La Diète nantie de l'affaire exprima à Bienne son vif mécontentement [4]).

Les négociations laborieuses se poursuivaient durant tout l'hiver entre Bienne et le Gouvernement-général, jusqu'au jour où cette ville apprit par la déclaration du Congrès de Vienne du 20 mars qu'elle tombait au rang d'une simple municipalité du canton de Berne [5]).

Des difficultés de même nature persistèrent dans la Prévôté de Moutier Grand-Val. Les Prévôtois, forts de la présence des troupes bernoises avec lesquelles ils entretenaient les meilleures relations, refusèrent à tous prix de reconnaître l'administration du baron d'Andlau. Une députation à Arlesheim composée de MM. Moschard, Gobat et Himmely, conféra sans succès avec le commissaire civil, M. Hauser. Au commencement d'octobre, ce dernier présenta à la Prévôté un acte de

---

[1]) Folletête, origines (p. 138).

[2]) Helvetia, (VIII. 275).

[3]) Leber. Æmter, (I. 201).

[4]) Ibid. (I. 235).

[5]) Helvetia, (VIII. 279).

soumission au Gouvernement-général [1]). Cet acte provoqua la défiance des Prévôtois qui y virent des clauses insidieuses, capables de consommer l'indépendance de leur pays [2]). Le maintien de l'enregistrement, taxe particulièrement onéreuse pour les communes grevées de dettes hypothécaires, avait été la pierre d'achoppement.

M. de Wattenwyl, quartier-maître des troupes bernoises, fut le conseiller officieux de la Prévôté [3]). Celle-ci revendiquait le privilège d'être considérée comme suisse et soumise aux mêmes impôts que l'Erguel et Bienne, principe que se refusait d'admettre le Gouvernement-général, attendu que Moutier faisait partie du Corps germanique. Le 20 octobre, la Diète ne sachant que formuler des vœux d'apaisement, déclara toutefois qu'il lui importait que la Prévôté fût reconnue partie intégrante de la Suisse [4]). Le 3 novembre, la Diète releva de ses fonctions M. Hauser qui en avait émis le vœu. La mission de ce magistrat avait eu un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. Attaqué par Berne, soutenu mollement par la Diète, pourvu des instructions mal définies, sa situation était devenue intenable.

La Commission militaire fédérale chargea M. de Wattenwyl de s'entremettre entre la Prévôté et le Gouvernement-général pour régler le litige [5]). Les négociations furent longues et pénibles. M. de Wattenwyl se rendit à Arlesheim au mois de novembre 1814, mais sa mission amena une rupture des négociations et une reprise des menaces. Il entrait dans les vues bernoises de traîner les choses en longueur. Prévoyant que l'Evêché serait prochainement annexé à la République, Berne voulait faire échapper la Prévôté à la contribution de 42,000 fr. que lui réclamait le Gouverneur-général [6]). M. de Wattenwyl dirigea adroitement la ma-

1) Leber. Æmter. (I. 241).

2) Ibid. (I. 186). Lettre de Moschard à Berne.

3) Folletête, (206). Lettre de l'avoyer de Berne au lieut.-colonel d'Erlach.

4) Abschiede 1814/1815, (II. 155).

5) Folletête, (272).

6) Leber. Æmter, (I. 285).

nœuvre. L'acte de soumission exigé des maires de la Prévôté fut signé par eux le 1er décembre et remis au quatrier-maître de Wattenwyl pour être transmis au Gouverneur-général. L'officier bernois, au lieu de remettre l'acte à qui de droit, le conserva à l'insu de ses commettants. Le 12 janvier 1815, le maire de Moutier reçut par un courrier extraordinaire la déclaration partie d'Arlesheim que si, dans trois fois 24 heures, la Prévôté n'avait pas signé la soumission exigée, elle serait traitée d'après des ordres stricts reçus des Hautes-Puissances [1]. La politique bernoise réussit à souhait. Les affaires furent embrouillées à un tel point qu'au moment où arriva la déclaration du Congrès de Vienne, la Diète était dans l'impossibilité complète de s'y reconnaître.

---

[1]) Leber. Æmter (I. 285).

CHAPITRE CINQUIÈME

L'Evêché de Bâle au Congrès de Vienne

« Le Congrès ressemble à un jeu de cartes ; les distributeurs de cartes se sont trompés ; ils redemandent les cartes, remêlent et redonnent [1]. » L'allusion ironique de l'avoyer de Montenach caractérise fidèlement la marche du Congrès de Vienne. Cette imposante assemblée de rois, de ministres, de solliciteurs ne fut en somme qu'une sorte de marché dont les pays de l'Europe furent la marchandise. Les vainqueurs de Napoléon, sous prétexte de rétablir l'ordre et la paix sur le continent, l'ont découpé comme un gâteau ; ils se sont servis les premiers des plus gros morceaux et ont donné ensuite ce qui restait aux faibles en commençant par ceux qui criaient le plus fort.

La Suisse n'ayant pas pris part aux guerres qui avaient renversé Napoléon, ne pouvait prétendre à participer au Congrès comme partie délibérante. Elle y apparut à titre de solliciteuse pour recevoir ce qu'il plairait aux Hautes-Puissances de lui accorder. Les députés suisses n'eurent qu'une influence insignifiante dans les délibérations sur les affaires de leur pays [2]. La légation suisse était composée de MM. Reinhard, bourgmestre de Zurich, Wieland, bourgmestre de Bâle, et Montenach, avoyer de Fribourg. Plusieurs cantons, Berne, Vaud, Argovie, Grisons, la Valteline, Genève avaient envoyé des députés pour leur propre compte. Chaque délégation représentait des intérêts de son canton et ces intérêts étaient presque tous en opposition les uns aux autres, se combattant réciproquement ; par-

[1]) Emulation fribourgeoise 1891. (p. 185). Souvenirs du Congrès de Vienne par l'avoyer de Montenach.

[2]) Pol. Jahrbuch. (p. 282).

tant, il est naturel que la députation de la Suisse ait été, par ce principe même, réduite à l'impuissance.

L'Evêché de Bâle fut représenté à Vienne par Melchior Delefils, de Delémont, et Conrad de Billieux, commissaire du Gouvernement-général. La ville de Bienne y députa Heilmann, fils, et Berne, le patricien Louis Zeerleder.

Les Hautes-Puissances agissiaent au Congrès d'après leurs intérêts particuliers ; il est à propos de rechercher quels intérêts pouvait avoir chacune d'elles aux affaires de la Suisse. Ajoutons également qu'au Congrès de Vienne, le sort de nombreux territoires ne fut pas réglé parce que tel était l'intérêt de l'une ou de l'autre Puissance. Ils servirent souvent d'appoints, de monnaie divisionnaire, et leur destination ne fut que le contrecoup d'une transaction opérée sur d'autres objets.

La Russie n'avait aucun intérêt matériel à faire valoir en Suisse. Néanmoins elle joua dans les affaires suisses un rôle prépondérant, grâce à l'intervention d'Alexandre I[er]. Souverain autocrate au caractère enthousiaste, épris d'idées libérales, parfois chimériques, l'Empereur de Russie fut le protecteur inébranlable de l'existence des 19 cantons et l'adversaire irréductible de la rétrocession de l'Argovie et de Vaud à Berne.

L'Autriche, dont la direction était entre les mains de Metternich, s'inspirait du principe de la réaction, de la restauration de l'ancien régime et ce principe guida toute sa politique. La prétendue connexité entre Metternich et le baron d'Andlau en vue de former une principauté allemande est suffisamment démentie par l'attitude de l'Autriche dans les affaires suisses. A aucun moment cette Puissance ne témoigna la moindre velléité de s'approprier l'Evêché.

La Prusse, qui possédait le canton de Neuchâtel, sembla prêter un intérêt direct aux affaires de l'Evêché de Bâle. « Elle paraissait désirer pour Neuchâtel au moins la partie protestante de ce pays, afin de balancer avec ce grand canton l'influence de la France [1]). » La France ne prit pas part dès le début aux délibérations sur les

---

[1]) Emulation fribourgeoise, (p. 188).

affaires de la Suisse. Elle n'y entra qu'à la troisième séance. Un article secret du traité de Paris excluait cette Puissance de la réglementation des affaires européennes. L'habileté de Talleyrand rendit nuls les effets de cet article et donna à la France voix délibérative dans les séances du Congrès.

Louis XVIII voulait maintenir en Suisse l'influence qu'y avaient exercée ses prédécesseurs par le canal de Berne. C'est pour cette raison qu'il entra dans sa politique de donner à ce canton une sorte d'hégémonie en Suisse. Il faut que Berne soit fort, avait déclaré Dalberg, deuxième plénipotentiaire français au Congrès de Vienne ; ce grand nombre de cantons ne convient pas à la France ; il serait préférable qu'il n'y en eût que deux [1]). L'application de ce principe conduisit la France d'abord à appuyer la rétrocession de l'Argovie à Berne, puis ce projet devenu irréalisable, à lui accorder la plus forte compensation possible.

L'Angleterre n'avait pas en Suisse des intérêts aussi directs. Néanmoins son but consistait à y augmenter son influence de manière à faire sentir à la Ligue helvétique combien on lui devait de reconnaissance pour l'avoir favorisée d'une manière ou d'une autre [2]).

Considérant donc, d'une part, l'impossibilité pour Berne, — étant donnée l'attitude de l'Empereur de Russie, — de recouvrer l'Argovie, d'autre part, l'appui prêté à cet Etat par la France et l'Autriche, le sort de l'Evêché de Bâle, résultant du jeu de ces différents facteurs, était fixé en principe dès l'ouverture du Congrès.

Aussi devant ces faits d'un ordre supérieur, la mission de MM. de Billieux et Delefils fut-elle de nul effet et les plénipotentiaires jetèrent à peine un coup d'œil distrait aux pétitions et adresses qui leur furent présentées. « Messieurs Delefils et de Billieux venaient au nom de la nation « caquelone » [3]) réclamer leur Prince et à défaut de cela une indépendance républicaine et fédérative avec la Suisse, indépendance qu'ils

---

[1]) Travaux et correspondance de Charles Pictet de Rochemont, p. 188).

[2]) Mémoires de Talleyrand, (II. 516).

[3]) Appellation provenant de ce qu'à Bonfol on fabrique un genre de poterie connue sous le nom de caquelons.

voulaient asseoir sur des bases aristocratiques, tempérées par quelques nuances représentatives [1]).

La ville de Bienne, bien que la délégation suisse se fût engagée à s'efforcer de lui procurer, comme à un ancien allié et confédéré, une situation heureuse, jugea à propos d'envoyer un propre député à Vienne. Elle désigna à cet effet Frédéric Heilmann, auquel elle donna comme instructions d'employer tous les moyens pour convaincre aussi bien les ministres que les souverains des droits de Bienne à une situation autonome, de combattre les projets de d'Andlau visant l'incorporation de Bienne à un canton de Porrentruy, de se mettre autant que possible en relations avec les ministres des Hautes-Puissances et les envoyés suisses. « Il rendra ces derniers attentifs au danger que constituerait pour la Suisse la formation dans le nord d'une principauté ou d'un canton oligarchique, car M. d'Andlau serait par ce fait maître des passages qui conduisent à l'intérieur de la Suisse [2]). »

Ainsi les délégations de l'Evêché de Bâle, bien loin de s'entendre pour une action commune, avaient pour mission de se combattre réciproquement.

Ce qui formait la base des instructions de M. Zeerleder, ambassadeur de Berne au Congrès de Vienne, c'était la question de l'Argovie. « Il exposera combien » propice à la Suisse était autrefois la prépondérance » du libre Etat de Berne et des principes de son gou- » vernement.

» Que la perte du canton de Vaud sur lequel Berne, » par déférence pour les Hautes-Puissances alliées, re- » nonce à ses droits de souveraineté, ne constitue pas » un grand sacrifice pour Berne seulement, mais pour » la Suisse entière ; que Berne ose espérer de l'équité » des Hautes-Puissances alliées une indemnité en terri- » toire.

» Il s'emploiera à faire restituer l'Argovie à Berne, » en cas extrême, il pourra consentir à l'acceptation

---

[1]) Emulation fribourgeoise, (p. 190).

[2]) Berner-Taschenbuch 1882, (p. 35 et 36).

» de la rive droite de l'Aar ; mais ceci est la limite
» supérieure des concessions qui peuvent être faites.

» Si les Hautes-Puissances se montrent disposées à
» réunir à Berne tout l'Evêché de Bâle ou au moins
» la partie réformée, soit à titre de compensation pour
» le pays de Vaud, soit pour des motifs de convenance
» *(Konvenienz)*, le député acceptera cette offre avec
» remerciements, ce qui du reste est le vœu exprimé
» par la partie réformée [1]). »

La délégation suisse devait réclamer pour des raisons stratégiques, Bienne, l'Erguel, Neuveville, Moutier-Grand-Val au-dessus et au-dessous des roches, l'Abbaye et la Courtine de Bellelay.

« D'après les ouvertures faites par les ministres, elle
» est autorisée à espérer que tout le reste du pays
» connu sous la dénomination d'Evêché de Bâle lui
» sera réuni [2]). »

Les instructions ne faisaient aucune mention de la forme politique sous laquelle devait s'opérer cette réunion à la Suisse. La Diète fédérale avait déclaré du reste vouloir laisser ce point à la décision des Hautes-Puissances [3]).

Il est difficile de poursuivre l'action diplomatique des délégués de l'Evêché de Bâle. Leur rôle se borna à quémander. Leur succès dépendait uniquement de la protection qu'ils pouvaient gagner parmi les hauts personnages.

Toutefois, ils furent vigoureusement secondés par Laharpe. Dès les premières séances du Comité pour les affaires suisses, malgré le secret qui entourait les délibérations, on apprit l'intention des ministres de réunir tout l'Evêché de Bâle à Berne. Laharpe, par hostilité pour Berne, prit fait et cause pour les députés de l'Evêché. Avant tout, il s'employa à réconcilier Heilmann et Delefils pour une action commune, sans laquelle toute chance d'échapper à Berne était perdue. Les négociations échouèrent devant l'opposition for-

[1]) Manual des G. R., (II. 283).
[2]) Hilty. Pol. Jahrbuch 1887, (p. 295).
[3]) Abschiede 1814/1815, (II. 154, litt. c. d.).

melle du député de Bienne. « Ou bien, déclara ce dernier, nous serons capitale d'un petit ou d'un grand canton ou bien nous serons Bernois avec de bonnes conditions [1]. » Or la persistance de Heilmann à vouloir faire de Bienne la capitale du nouveau canton, n'avait d'égale que celle de Delefils et de Billieux à vouloir donner ce titre à Porrentruy. Malgré cet échec, Laharpe s'engagea à défendre devant le Comité des ministres le projet de cantonalisation de l'Evêché de Bâle. Quant au rôle officiel de Heilmann, il paraît avoir été très obscur. Il resta dans la coulisse et ne fut jamais appelé sur la scène pour y exposer ses revendications.

***

La première séance du Comité chargé des affaires de la Suisse eut lieu le 12 novembre. Ce Comité se composait du baron de Wessenberg pour l'Autriche, du baron de Humbolt pour la Prusse, du baron de Stein pour la Russie, de lord Stewart pour l'Angleterre. Capo d'Istria et Stradtford Canning y siégeaient à titre consultatif. Le Comité fut complété, dès la troisième séance, sur la demande de l'ambassadeur de Berne [2], par le comte de Dalberg, plénipotentiaire de Louis XVIII.

Dans cette première séance, le plénipotentiaire autrichien exposa d'abord le point de vue de son gouvernement. Il conclut au maintien de l'existence politique des XIX cantons. Pour arriver cependant à contenter les Bernois sans blesser les intérêts des autres cantons, il proposait d'offrir à cet Etat une partie de l'Evêché de Bâle. Le ministre de Russie présenta les mêmes conclusions [3].

La troisième séance fut consacrée à la question bernoie. Le député de Berne y présenta son rapport sur les revendications de son gouvernement. Il réclamait formellement la rétrocession de l'Argovie et exprimait le désir d'obtenir l'Evêché de Bâle en compensation de la perte du canton de Vaud. Le baron de Stein pré-

[1] Berner Taschenbuch 1892, (p. 46).
[2] Mémoires de Talleyrand, (II. 225).
[3] Akten des Wiener Kongresses, (V. 179).

senta un contre-rapport dans lequel il s'efforça de démontrer comme non-fondés les droits que Berne prétendait posséder sur Vaud et l'Argovie. Toutefois, concluait le ministre, S. M. l'Empereur de Russie ne s'opposera pas à ce qu'on cède à Berne une partie de l'Evêché de Bâle [1]).

Certaines transactions diplomatiques faillirent à ce moment-là morceler l'Evêché. La ville de Genève, qui devait être réunie à la Suisse, cherchait à acquérir le long du lac une bande de territoire, qui l'aurait reliée à la Confédération. Son représentant à Vienne, Raoul Pictet de Rochemont, diplomate avisé, se fit l'artisan d'une combinaison avantageuse à Genève.

Il présenta un mémoire où, après avoir étudié la question des frontières suisses du côté de Genève et de Porrentruy, il proposait de donner aux Bernois la partie protestante de l'Evêché de Bâle et d'abandonner le reste à la France, à condition que celle-ci cédât en compensation le pays de Gex à Genève [2]).

Pictet sut gagner à son plan les ministres étrangers. Talleyrand, chef de la délégation française, référa le 6 novembre à son souverain sur la question.

Considérant cette affaire comme avantageuse à la France qui recevrait un chiffre de population double de celui qu'elle cédait, Talleyrand demandait l'autorisation de la conclure. Le roi de France émit d'abord quelques objections sur le fait que cet échange amènerait infailliblement la spoliation du Prince-Evêque dont les droits lui paraissaient aussi sacrés que ceux d'un autre souverain.

Talleyrand exposa alors à son maître que le Prince-Evêque ne pouvait reprendre possession de ses Etats, non par le fait de la conquête, mais en vertu de la sécularisation des Etats de l'Allemagne du sud en 1802, qu'il y jouissait comme Prince d'une pension de 6000 florins et ne pouvait être un obstacle à la transaction

---

[1]) Akten des Wiener Kongresses, (V. 192).

[2]) Travaux et correspondance de Charles Pictet de Rochemont, (p. 177).

proposée. Ensuite de ces observations Louis XVIII consentit à l'échange [1]).

Ici, comme en maintes occasions, la conduite du plénipotentiaire français fut très oblique. Talleyrand n'aimait pas Genève. Et si, de prime abord, il consentit, pour donner le change à ses collègues, à effectuer la transaction proposée, il s'était réservé d'y mettre certaines conditions qu'il savait inacceptables.

Le 2 décembre, Dalberg informa officiellement le Comité des affaires suisses qu'il était autorisé à entrer en négociations pour l'échange du pays de Gex contre un équivalent du Porrentruy, mais à la condition qu'on restituerait l'Argovie aux Bernois. Cette proposition fut aussitôt criblée d'objections par l'assemblée des plénipotentiaires. Dalberg retira sa proposition.

Le 7 décembre, le ministre français découvrit le fond de sa pensée par la lecture de ses instructions. Il réclamait, entre autres, une partie de l'Evêché de Bâle deux fois plus forte que la partie à céder dans le pays de Gex et en outre exigeait que la partie de l'ancienne Argovie, enlevée aux Bernois, leur fût rendue. Enfin, le 10 décembre, Dalberg déclara qu'il lui était enjoint de ne donner pour le moment aucune suite au projet d'échange, alléguant que ce projet était mal vu de l'opinion en France.

Talleyrand avait amené son gouvernement à cette retraite en lui exposant le peu de reconnaissance que semblait témoigner Genève à la France, en démontrant l'influence que retirerait de cet échange l'Angleterre qui s'en était fait l'intermédiaire, alors que la France devait chercher à devenir influente en Suisse par Berne.

Pictet de Rochemont ne se tint pas pour battu. Il forma le projet de faire donner le Porrentruy à Genève. Par ce moyen, on mettait entre les mains du gouvernement genevois un objet d'échange, ce qui lui per-

---

[1]) Mémoires de Talleyrand, (II. 450).

[2]) Ibid. (496).

[3]) Ibid. (II. 518).

mettait de renouer tôt ou tard les négociations avec la France [1]). Il rédigea à cet effet quelques propositions.

« La partie de l'Evêché de Bâle sur la gauche du Doubs, y compris le pays situé au nord d'une ligne tirée de la courbure du Doubs près de St-Ursanne jusqu'à la Lucelle est cédée au canton de Genève avec les précautions et restrictions suivantes :

« Les députés de Genève et ceux de Porrentruy actuellement au Congrès s'entendront sur le mode d'administration qui y sera établi. Mais les Hautes-Puissances statuent expressément que les administrateurs et les employés seront pris dans le pays même, que les impôts existants ne pourront être augmentés et que l'excédent de leur produit, s'il y en a un, sera employé tout entier dans l'intérieur du pays et à l'avantage de ses habitants.

» Les dispositions de l'état politique, civil et judiciaire du pays cédé au canton de Genève seront calculées de manière à s'assimiler aux institutions civiles, politiques et judiciaires de la France, afin que, lorsque le canton de Genève réussira à conclure avec cette puissance le traité d'échange projeté, les inconvénients qui pourraient résulter de cet échange seront adoucis autant que la nature des choses le comporte [2]). »

Pictet jouissait auprès des plénipotentiaires étrangers d'un crédit considérable ; il parvint à les faire entre dans ses vues de « genevoiser » l'Ajoie. Le gouvernement genevois approuva les ouvertures faites par son représentant. L'affaire fut présentée à la mission française qui déclara inadmissible que Porrentruy pût être attribué, même temporairement à Genève, et insista pour qu'il fût réuni au canton de Berne[3]).

Les représentants des quatre Puissances alliées adressèrent alors, le 24 décembre, une note collective à Louis XVIII pour le prier d'acquiescer aux sollicitations de Genève. Le 2 janvier, Talleyrand faisait savoir aux ministres que le roi son maître opposait un refus

---

[1]) Travaux et correspondance de Charles Pictet, (p. 184).

[2]) Ibid.

[3]) Mémoires de Talleyrand (III. 34).

formel aux ouvertures faites par les quatre Puissances, en consentant toutefois à tenir le Porrentruy en réserve jusqu'à la fin du Congrès. L'intervalle de neuf jours entre la note des Puissances et la réponse de Talleyrand prouve suffisamment que cette note ne fut pas soumise à Louis XVIII, la réponse n'ayant pu parvenir dans un délai aussi bref [1]).

Au commencement de l'année 1815, le sort de l'Evêché de Bâle semblait fixé en principe. M. Delefils voyait sous un jour très noir l'alternative qui lui était réservée. Il aurait déclaré chez Humbolt que, plutôt que de se laisser annexer à Berne, les habitants de l'Evêché brûleraient leurs maisons, détruiraient leurs villages et se tueraient [2]).

Le baron d'Andlau et les partisans d'un canton séparé lancèrent une dernière planche de salut en essayant de placer l'Evêché sous la souveraineté du roi de Prusse au même titre que Neuchâtel. M. de Béguelin, de Neuchâtel, ministre du roi de Prusse, devait prêter son entremise. Le comité d'Erguel lui remit une requête, le suppliant d'intercéder auprès du roi de Prusse en faveur de ce projet [3]). M. de Béguelin devant venir à Neuchâtel dans le courant de janvier, cette occasion fut saisie pour traiter la chose avec lui. Toutefois le projet de faire de l'Evêché une principauté prussienne échoua [4]). M. de Béguelin ne vint pas en Suisse et il est probable que M. de Humbolt déclina les ouvertures faites par les députés de l'Evêché.

Le 16 janvier, MM. de Billieux et Delefils furent appelés à exposer leurs revendications. Ils remirent au Comité un mémoire dans lequel ils s'efforçaient de faire ressortir leur qualité de Suisses. Ils exprimèrent le vœu, comme étant celui des six septièmes de la population, de voir le Prince-Evêque rétabli dans ses droits, ou, à ce défaut, d'être icorporés à la Suisse sous

---

[1]) Travaux et correspondance de Charles Pictet de Rochemont (p. 191).

[2]) Berner T. B. 1892, (p. 47).

[3]) Papiers du doyen Morel à Corgémont. Lettre du baron d'Andlau au doyen Morel, du 8 janvier 1815.

[4]) Ibid. Lettre de l'administrateur Imer au doyen Morel, 27 janvier 1815.

forme de canton indépendant. Ils appuyaient leur requête de l'exemple de Neuchâtel et Genève, qui, quoique moins populeux, avaient obtenu cette prérogative.

« L'Evêché de Bâle avec une surface de 140,000 lieues » carrées et une population de 70,000 habitants a par » lui-même des ressources et des moyens suffisants » pour former l'un des cantons les plus considérables » de la Suisse. Il équivaut à peu près aux cantons réu- » nis de Bâle et de Soleure.

» Ils osent en même temps réclamer avec une respec- » tueuse franchise contre tout projet qui tendrait à » leur ravir ou à morceler leur patrie. Ils ne peuvent » pas croire qu'à eux seuls soit réservé le sort malheu- » reux de perdre leur indépendance mal entendue de » certains cantons qui n'ont pas comme Porrentruy » apporté tant de sacrifices, ni montré tant de dévoue- » ment à la cause de l'humanité [1]. »

L'effet de ce mémoire fut nul. Il ne provoqua aucun échange de vues. Le sort réservé à la Principauté arrangeait trop bien les affaires, pour qu'aucun ministre eût manifesté la velléité de faire renaître des complications à l'égard de Berne.

A Berne, on commençait à se rendre compte de la perte irrémédiable de l'Argovie. Les rapports de Zeerleder ne laissaient plus de doute sur cette question. Ils mentionnaient aussi le bruit qui courait à Vienne que l'Evêché de Bâle serait accordé à Berne à condition que cet Etat modifiât sa Constitution.

Le 16 janvier, le Conseil secret sentant que la situation pouvait devenir périlleuse, proposa d'autoriser son ambassadeur, lorsque tous les moyens auraient été épuisés, à accepter l'Evêché de Bâle à titre de compensation pour la perte de Vaud et de l'Argovie, avec la réserve que le tout revienne à Berne sans aucune condition qui entraînerait un changement de Constitution [2].

Le même jour, le Comité pour les affaires de Suisse soumettait à la Conférence des Puissances un rapport

---

[1]) Akten des W. K. (V. 253).
[2]) Manual des G. R. (II. 152).

accompagné de ses propositions. Il proposait d'annexer l'Evêché de Bâle à Berne, se réservant d'énoncer dans la transaction les conditions de cet agrandissement. Le Porrentruy était tenu en réserve. Le Comité espérait qu'on arriverait à une transaction dans laquelle ce pays servirait d'échange en faveur d'un arrondissement pour Genève [1]). Il énumérait en outre les dispositions qui devaient accompagner la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne entre autres :

« A. Ne seront point compris dans le pays cédé à Berne:

1° Un district attenant au canton de Bâle et s'étendant d'Allschwil jusqu'à Aesch inclusivement, d'une superficie d'environ 3 lieues carrées.

2° Une petite enclave près du village neuchâtelois de Lignières.

« B. Le Porrentruy, soit pays d'Ajoie ainsi que le territoire situé sur la rive gauche du Doubs, ces pays étant destinés à offrir un équivalent de la cession de tout ou partie du pays de Gex au canton de Genève.

« L'intention positive des puissances est que les habitants des parties de l'ancien Evêché de Bâle réunis au canton de Berne jouissent à tous égards des mêmes *droits* que les citoyens de ce canton, qu'ils aient la même *part proportionnelle à la nomination* de leurs *représentants*, de leurs *juges*, de leurs *administrateurs*, à la fixation des impôts et aux dépenses communes du pays auquel ils appartiennent [2]). Les règlements relatifs à l'application de ces principes seront dressés par une commission composée des députés de Berne et de l'Evêché de Bâle, sanctionnés ensuite par l'Etat de Bâle et la République de Berne et garantis par la Confédération suisse [3]). »

Ces propositions furent discutées en conférence des ministres le 9 février. Le ministre de Russie déclara ne vouloir y adhérer que si Berne modifiait sa Constitution. En effet, les droits à la nomination proportion-

[1]) Akten des W. R. (V. 282).

[2]) Les passages soulignés le sont également dans le protocole du Congrès.

[3]) Akten des W. K. (V. 274).

nelle de représentants étaient purement illusoires attendu que le principe représentatif n'existait pas à Berne.

D'autre part, l'envoyé de Berne déclara que son gouvernement ne pourrait accepter de pareilles propositions sans se prostituer devant le monde entier [1]).

Le plénipotentiaire russe déposa au nom du tsar un mémoire sur la question bernoise. Ce mémoire dressé par Laharpe et Rengger était un solide réquisitoire contre les prétentions de Berne ; il y était joint comme corollaire quelques observations sur l'Evêché de Bâle.

« Trois dispositions, disait le mémoire, ont été proposées concernant l'annexion de l'Evêché de Bâle à la Suisse.

» *1re disposition.* — Démembrement en faveur des Etats voisins :

» Bâle aurait obtenu la vallée inférieure de la Birse dont les habitants parlent l'allemand.

» Soleure aurait été arrondi du côté du Jura, Neuchâtel aurait eu la Neuveville et la vallée de St-Imier.

» Berne eût obtenu le Münsterthal.

» Bienne aurait retrouvé son territoire, accru des villages situés sur le versant oriental du Mont-Jorat.

» Le petit pays d'Ajoie, situé hors des montagnes, aurait pu devenir un objet d'échange avec la France contre le pays de Gex.

» Comme des coutumes diverses régissent les peuplades de ces vallées, le démembrement aurait eu peu d'inconvénients ; cependant toutes, Bienne exceptée, l'auraient vu avec peine. On aurait pu aussi donner à Bâle la vallée de la Birse depuis cette ville, y compris le Münsterthal jusqu'à Pierre-Pertuis, auquel cas Berne aurait pu recevoir St-Ursanne et la Franche-Montagne [2]).

» *2e disposition.* — Formation d'un canton nouveau. La population de l'Evêché est de 70,000 habitants et bien supérieure à celle de Bâle et Soleure.

[1]) Berner Taschenbuch 1892, (p. 49).
[2]) Akten des W. K. (VII. 357).

» La diversité des coutumes n'étant point un obstacle, il ne fallait que laisser chaque vallée s'administrer conformément à ses lois particulières et placer au-dessus d'elles un gouvernement central représentatif qui remplaçât l'ancienne régence du Prince-Evêque.

» La résistance de Bienne eût engagé à laisser en dehors cette république de 4 à 5000 âmes.

» Les gorges du Porrentruy eussent été bien mieux surveillées, bien mieux gardées par un gouvernement indigène, placé au centre du pays et ne pouvant avoir de vues particulières d'agrandissement qui l'exposent à la tentation de traiter avec les Puissances étrangères pour en assurer la réussite.

» Enfin, cette mesure aurait eu l'assentiment général [2]).

3e disposition. — Incorporation au canton de Berne gouverné par quelques familles au nom des tribus des corps de métier de cette ville.

» Elle est d'abord très opposée aux inclinations de la majeure partie de la population. Les adresses que le député bernois a présentées ont été rédigées toutes tandis que les troupes bernoises occupaient le pays. Elles sont de la même espèce que celles qui ont rempli le moniteur pendant tant d'années. Celles des habitants du Münsterthal font seules exception.

» Jadis, comme bourgeois de Berne, ces hommes étaient protégés par cette ville contre leur Prince et la mémoire de ces anciens services n'est point éteinte ; mais il n'en est pas de même des nombreux habitants de la belle et grande vallée de St-Imier et du reste de l'Evêché. Ces hommes libres de tous temps ne peuvent voir sans effroi le sort qui leur est préparé en les soumettant à un gouvernement qui a repris depuis treize mois les allures qui ont amené sa chute en 1798.

» Elle accroît la puissance de Berne d'une manière alarmante pour les cantons voisins et pour toute la Confédération. »

Le mémoire se terminait en concluant à l'adoption

---

[1]) Akten des W. K. (VII. 357).

de la deuxième proposition comme la plus propre à réaliser le désir général [1]).

Malgré les efforts de la plupart des députés suisses, tous hostiles à Berne, et l'intervention favorable de la Russie, le projet de cantonification échoua devant l'opposition de la France et de l'Autriche. Après de laborieuses délibérations, la Conférence des ministres décida sur les instances de Metternich de renvoyer le projet au Comité pour les affaires de Suisse. A la séance du Comité du 20 février, M. de Hardenberg, au nom du cabinet autrichien déposa un nouveau projet portant sur l'ensemble des modifications qu'il avait à suggérer. Ce projet prévoyait l'annexion à Berne du Porrentruy, toute perspective d'échange ayant disparu.

MM. Canning et Dalberg furent chargés de la rédaction d'un troisième projet sur les bases indiquées par l'Autriche ; il fut soumis au Comité dans sa séance du 5 mars. M. Capo d'Istria, après lecture du projet, communiqua le consentement de son cabinet à ce que l'Evêché fût cédé en entier à Berne et porta à la connaissance de ses collègues le résultat d'une conférence qu'on venait d'avoir avec le député bernois à l'égard de certains principes que l'Empereur de Russie désirait introduire dans la Constitution de Berne.

1° Que le principe représentatif fût admis dans le canton de Berne.

2° Que le tiers du Grand-Conseil fût composé des représentants des villes et des communes.

3° Que le gouvernement fixât les formes des élections.

4° Que la bourgeoisie fût ouverte au pays à des conditions équitables.

Le Comité décida de prier le Prince de Metternich d'inviter le député bernois à se rendre immédiatement à Berne pour engager son gouvernement à accepter ces articles [2]).

Le retour de Napoléon en France produisit sur le Congrès l'effet d'une bombe qui éclate. Les affaires fu-

[1]) Akten des W. K. (VII. 358).
[2]) Akten des W. K. (V. 305).

rent expédiées le plus rapidement possible, tandis que l'attention des souverains se concentrait sur la mobilisation des armées.

Le nouveau projet concernant l'Evêché de Bâle, rédigé par Canning et Dalberg fut soumis à la Conférence des ministres, accepté et signé le 20 mars [1]). Il fait partie des déclarations du Congrès de Vienne. Cet acte stipule l'annexion définitive au canton de Berne de tout l'Evêché, sauf les territoires mentionnés dans le premier projet sous litt. A.

Les dispositions contenues sous litt. D. avaient été sensiblement amendées par le cabinet autrichien. L'art. 4 de la déclaration du 20 mars stipule que les habitants de l'Evêché de Bâle et de Bienne qui sont réunis aux cantons de Berne et de Bâle jouiront sous tous les rapports et sans différence de religion (dont l'état actuel sera maintenu) des mêmes droits politiques dont sont susceptibles les habitants desdits cantons. En vertu de ces droits, ils pourront aspirer comme eux, conformément aux gouvernements des cantons, aux places représentatives et aux autres emplois publics. La ville de Bienne et les villages qui forment son territoire conserveront les privilèges compatibles avec les lois générales du canton de Berne.

Les expressions de part proportionnelle à la nomination de leurs représentants, de leurs juges, de leurs administrateurs ont été remplacées par la formule beaucoup plus élastique et confuse : « Ils pourront aspirer » comme eux, conformément aux Constitutions des can- » tons, aux places représentatives et aux emplois pu- » blics [2]). » Entre ces deux textes, il y a la différence qui existe entre pays libres et pays sujets. Le premier établissait un droit de l'Evêché à prendre une part active aux affaires de l'Etat ; le deuxième mentionne une faveur qui pourra être accordée aux pays selon le bon plaisir du gouvernement et ceci est le principe même de la sujétion.

La déclaration des Hautes-Puissances fut soumise à l'acceptation de la Diète fédérale.

---

[1]) Akten des W. K. (V. 309).
[2]) Abschiede 1814. Beilagen.

CHAPITRE SIXIÈME

Dernière période du Gouvernement général

La Déclaration du 20 mars concernant les affaires de Suisse fut suivie dans l'Evêché par le retrait des troupes autrichiennes [1]). Le retour de Napoléon avait rallumé la guerre sur le continent ; la Suisse fut appelée à veiller à la sûreté de ses frontières. Sur les instances de la députation bernoise et ensuite d'un rapport du colonel Finsler sur l'importance de la position de St-Ursanne et de Lucelle, la Diète décréta, le 3 avril, l'occupation par les troupes suisses de tout le territoire du ci-devant Evêché de Bâle [2]). Le 16 avril 1815, le général Bachmann avec son Etat-major entra à Delémont [3]). Quelques jours avant, les troupes autrichiennes s'étaient retirées par la route de Laufon, Bâle, Augst, empruntant le territoire suisse, toutefois avec le consentement de la Diète [4]).

La reprise des hostilités ramena dans l'Evêché l'incertitude de l'avenir. Nul ne pouvait prévoir les conséquences de la guerre et vers la fin de mars, on s'attendait d'un instant à l'autre à une occupation française. Le général Lecourbe en observation dans la Haute-Alsace, à la tête d'un corps d'armée, pouvait à tout moment franchir la frontière. D'un autre côté, les esprits s'agitaient, des bruit circulaient sur de prétendus mouvements en faveur de la France et causaient du souci, même à l'autorité fédérale [5]).

Le gouvernement de Berne en manifesta particulièrement de l'inquiétude. Etant donnés les grands évé-

---

[1]) Abschiede 1814/15, (I. 157 litt. a).
[2]) Ibid. (I. 157 litt. d).
[3]) Folletête, Origines, (p. 332).
[4]) Abschiede 1814/15, (I. 157 litt. f).
[5]) Folletête, (p. 334). Lettre de Watt à l'avoyer de Berne.

nements politiques qui se pressaient sur le continent, sa nouvelle acquisition devenait très aléatoire.

Il se faisait renseigner régulièrement par des correspondants officieux [1]). A la fin mars, M. May de Rued, nommé, après la Déclaration du Congrès de Vienne, commissaire civil suisse dans l'Evêché, entreprit un voyage à travers le pays pour y étudier de près l'esprit et les tendances des habitants. A Courtelary, il rassembla les maires et s'enquit exactement de la vérité au sujet des bruits qui circulaient sur la présence d'émissaires français.

M. May de Rued trouva partout, selon son rapport, des gens bien disposés à l'égard de Berne. « La con» duite prudente et douce de M. le colonel Franz d'Er» lach envers les habitants de l'Evêché est appréciée, » comme j'ai pu m'en convaincre, avec les sentiments » d'une vive reconnaissance [2]). »

La Diète fédérale croyait prendre possession effective de l'Evêché dès le moment où les troupes fédérales y auraient pénétré. Lorsque le 1er avril, M. May de Rued se présenta au Gouverneur-général pour se faire remettre les pouvoirs, il reçut un refus catégorique. Le baron d'Andlau fit savoir au gouvernement de Berne et à la Diète qu'il ne consentirait à la remise de ses pouvoirs que lorsque la Diète aurait adhéré formellement aux Déclarations du Congrès de Vienne [3]).

Le gouvernement de Berne fit preuve, en cette occasion, des qualités éminentes qui avaient fait longtemps la force de l'ancienne République. Il ne négligea rien pour apprendre à connaître exactement la situation politique, économique et sociale de sa nouvelle acquisition. Il s'adressa aux notables du pays qui mirent à répondre à ses désirs la plus grande condescendance. Aussi peut-on dire avec certitude qu'à la prise de possession de l'Evêché de Bâle, le gouvernement de Berne

---

[1]) Nous avons trouvé bon nombre de lettres de M. Watt, leur caractère passionné et la haine que nourrissait M. Watt pour certains personnages nous ont obligé à nous abstenir de leur donner une importance dans le présent travail. Nous les citons à titre de curiosité. Leber. Æmter (II. 12). Lettre de Watt.

[2]) Leber. Æmter (II. 36).

[3]) Leber. Æmter (II. 37).

connaissait parfaitement et sous tous les rapports le pays qu'il allait administrer [1]).

M. de Jenner, grand-baillif d'Interlaken, se rendit incognito en mission spéciale dans la Principauté. Son but était de s'enquérir sur les sentiments des habitants à l'égard de Berne et sur les prétentions qu'ils pourraient élever lors de la conclusion de l'Acte de réunion. Il paraît avoir été édifié sur la situation générale. « Je puis me convaincre, écrivait-il, que la presque totalité de la population de cette contrée désire la réunion à Berne ; seulement on paraît vouloir, de la part de la noblesse et du barreau, poser des conditions préliminaires. D'Andlau n'est pas ici, il est d'ailleurs très détesté [2]). »

La guerre qui se déroulait sur le continent ne manquait pas de causer au gouvernement de Berne la plus vive inquiétude. On craignait un retour offensif des Français dans les territoires occupés autrefois par eux ; il eût suffi peut-être d'un appel de la population pour provoquer un pareil retour. Aussi le Conseil secret surveillait-il de près les menées des prétendus partisans de la France. Il faut dire, du reste que la gloire de Napoléon, l'enthousiasme avec lequel son nom était accueilli de toutes parts auraient pu soulever en faveur de la France une dangereuse agitation. M. de Montroie, royaliste français réfugié à Bienne, homme de haute culture, pressenti par le gouvernement de Berne sur ce qu'il pensait de la situation générale répondait de façon à augmenter encore l'incertitude.

« Les neuf dixièmes de la population du pays, écrivait-il à Berne, sont entièrement portés pour la Suisse. Un objet plus important, c'est l'esprit qui anime la plupart de vos Confédérés. J'ai eu l'occasion de parler avec un assez bon nombre d'officiers supérieurs de divers cantons et il m'a paru qu'en cas d'attaque, chaque canton serait assez disposé à retirer son contingent pour veiller à sa propre défense [3]). »

De semblables communications ne manquaient pas de

---

1) Leber. Æmter (II. 209 et 213).
2) Leber. Æmter (II. 46).
3) Leber. Æmter (II. 132).

faire croître l'inquiétude à Berne et de montrer l'urgence d'une prise de possession aussi prompte que possible.

Un autre envoyé bernois avait été chargé par le Conseil secret d'opérer incognito une reconnaissance dans les cantons de Soleure, de Bâle et dans l'Evêché pour se renseigner de près sur les mouvements de l'opinion publique. Il constata, dans ce dernier pays, que le peuple n'était pas du tout porté pour la France. « Concernant leur sort futur, ils sont encore dans un certain doute ; mais ils croient fermement qu'ils seront Suisses, ce dont ils sont fort heureux. Seuls quelques gens riches paraissent regretter la France [1]).

La Déclaration du Congrès de Vienne, l'importance des événements qui se déroulaient dans le nord de l'Europe avaient, malgré tout, calmé les esprits et amené une détente dans l'Evêché de Bâle. Un *modus vivendi* avait pu être établi entre le Gouverneur-général et la Prévôté. Bienne seule était encore en marge de l'ordre public. A bout de ressources, la Diète accorda à cette ville le privilège de reprendre vis-à-vis du commissaire fédéral la situation qu'elle avait vis-à-vis du Prince.

La nouvelle de l'annexion définitive au canton de Berne fut connue officiellement dans l'Evêché vers le 20 avril seulement. Magistrats et communes rivalisèrent de zèle pour aller porter à Berne « l'hommage de leur soumission et l'expression de la joie qu'ils ressentaient de voir leurs destinées liées aux siennes ».

Le canton de Delémont délégua un député. Le conseil municipal de cette ville ne voulant pas rester en retard délégua M .de Granvillers près de LL. EE. pour « leur témoigner toute sa satisfaction de voir ses destinées associées à celles du canton [2]) ».

Le 28 avril 1815, cinq délégués du val de Laufon se présentaient au nom de leurs compatriotes devant l'avoyer de Berne pour lui exprimer la satisfaction que leur avaient causée les décisions du Congrès de Vienne [3]).

[1]) Leber. Æmter (Il. 133).
[2]) Folletête 332. Séance du Conseil municipal de Delémont.
[3]) Folletête 351.

A la même époque, M. de Billieux s'adressait discrètement au même avoyer en lui renouvelant ses sentiments dévoués et sollicitait par cette occasion une audience pour ses compatriotes, qui avaient manifesté le désir de porter au gouvernement de LL. EE. l'hommage de leur confiance [1]).

Si les accusations [2]) portées par M. Watt contre les magistrats qui secondaient le gouvernement du baron d'Andlau, partent d'un ressentiment plus personnel que patriotique, elles trouvent cependant un singulier appui dans l'empressement aussi déplacé qu'obséquieux que déployèrent ces mêmes personnages à offrir leurs services au nouveau gouvernement. Il est peu édifiant de voir des gens qui, quelques mois auparavant, avaient parlé au Congrès de Vienne « du sort malheureux de l'Evêché » rivaliser de zèle pour se prosterner en plats quémandeurs devant un gouvernement dont ils avaient combattu ostensiblement et avec acharnement la politique. Une attitude aussi peu digne ne contribue pas à donner à leurs actions la marque de la sincérité, car garder sa fierté dans la défaite, c'est pour le vaincu rester l'égal du vainqueur.

Il a été mentionné plus haut la lettre de M. de Billieux à l'avoyer de Berne. Il ressort clairement de la lecture de ce document que M. de Billieux cherchait avant tout l'occasion de se rendre personnellement à Berne. L'avoyer de Mulinen trouva les démonstrations empressées à tel point qu'il engagea ses futurs administrés à ajourner leurs démarches jusqu'à l'établissement de l'Acte de réunion [3]).

M. de Grandvillers, Receveur général, se montra tout aussi soucieux de ses intérêts personnels. Au mois de février déjà, prévoyant le sort de l'Evêché, il pressentait M. de Hauser sur la possibilité de se faire recommander à Berne [3]). Quelques mois plus tard, il redouble d'ardeur : « Je saisis cette occasion, écrivait-il pour renouveler à V. E. tous les sentiments profonds de res-

---

[1]) Leber. Æmter (II. 44) Lettre de M. Billieux du 29 avril.

[2]) « Ils travaillent uniquement dans le but égoïste d'obtenir des places éminentes dans le pays. »
Leber. Æmter (II. 144).

[3]) Folletête 325. Lettre du colonel Hauser à Grandvillers.

pect et la plus parfaite soumission que j'ai déjà eu l'honneur de lui exprimer et auxquels elle a daigné répondre si gracieusement, je lui demanderai encore la permission de les lui réitérer de vive voix, soupiront après le moment de me présenter à elle [1]. »

Le 27 mai 1815, la Diète adhéra formellement aux déclarations du Congrès de Vienne concernant la Suisse. Considérant, en outre, qu'il était urgent pour différentes raisons de faire passer la Principauté de Porrentruy sous le gouvernement direct de la Suisse, elle adressa aux ministres des Hautes-Puissances une note demandant de déclarer expirées les fonctions du Gouvernement-général [2].

La réponse des ministres n'étant pas encore arrivée le 15 juillet, ce retard provoqua un certain étonnement au sein de la Diète. Il fut décidé d'envoyer aux Hautes-Puissances une deuxième note pour solliciter la remise incessante de l'Evêché de Bâle occupé déjà par les troupes suisses [3].

Le 18 juillet, il fut remis à la Diète de la part des ministres étrangers deux notes. L'une communiquait le consentement des Hautes-Puissances à la cession immédiate de l'Evêché à la Suisse, l'autre signée par l'Autriche et la Russie, posait la condition que le pays serait administré provisoirement par la Confédération, cela en garantie de l'exécution de l'art. 4 des Déclarations du Congrès [4].

La députation de Berne, se prévalant des droits que lui avait reconnus le Congrès, refusa d'entrer dans ces vues. La majorité de la Diète déclara dans sa réponse aux ministres, vouloir se conformer aux volontés de l'Autriche et de la Russie, formulant l'intention de prendre, au nom de Berne et de Bâle, possession le plus tôt possible de l'Evêché de Bâle afin de l'administrer provisoirement jusqu'à ce que l'Acte de réunion spécifié par l'art. 4 des Déclarations, ait été établi [5]. En

---

[1] Folletête 385. Lettre du Receveur général de Grandvillers à l'avoyer de Berne.

[2] Abschiede (I. 160. litt. m. et p.)

[3] Abschiede 1814/15 (I. 162).

[4] Abschiede 1814/15. (I. 163).

[5] Abschiede (I. 163).

conséquence, la Diète élut, le 29 juillet, M. Jean-Conrad Escher de Zurich en qualité de commissaire fédéral pour la prise de possession civile du nouveau pays au nom de la Confédération en même temps que pour son administration provisoire [1]).

Le nouveau commissaire entra immédiatement en relations avec le Gouvernement-général en vue d'opérer la remise des pouvoirs. La majeure partie des habitants attendait avec impatience leur réunion à la Suisse.

Dans le nord de l'Evêché, l'administration était en bon ordre, les recettes, les dépenses, le paiement des pensions et des traitements suivaient leur voie régulière, tandis que les régions sud se trouvaient dans un état voisin de l'anarchie [2]).

La remise de l'Evêché de Bâle au commissaire suisse fut fixée au 23 août 1815. M. d'Andlau tint à donner à cette solennité le plus grand éclat possible. Tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques du pays furent invités à y assister [3]). Bienne et la Prévôté n'envoyèrent cependant aucun délégué à la cérémonie. L'Acte de remise des pouvoirs et l'Acte de prise de possession furent proclamés le 23 août, jour où prit fin le Gouvernement-général du baron d'Andlau [4]).

Le 29 juillet, le Conseil de bourgeoisie de Porrentruy avait accordé au baron d'Andlau le bourgeoisie d'honneur de la ville.

—×—

Le baron d'Andlau est resté dans l'Evêché très impopulaire. A Bienne et à Moutier, son nom était abhorré et fut, durant des années l'objet de la haine publique ; on lui a reproché les pires malversations. Les mémoires du temps et les pamphlets qui circulaient clandestinement sont une preuve indéniable de cette hostilité. Il entre toutefois dans cette appréciation de l'opinion publique une forte part d'exagération. Le baron d'Andlau fut avant tout un administrateur émérite. Au moment où il prit possession du gouvernement, la désor-

[1]) Abschiede (I. 164).
[2]) Ibid. (I. 166).
[3]) Ibid. (I. 167).
[4]) Folletête. Origines 409 et 410.

ganisation régnait partout. Dans maintes communes, les maires et les officiers publics se livraient aux prévarications les plus honteuses. Les traitements des fonctionnaires, les pensions n'étaient plus payés depuis une année. Dans les régions qui se soumirent de suite à son autorité, il rétablit rapidement l'ordre dans l'administration ; le service des pensions et des traitements, la justice civile et la justice pénale reprirent un cours normal.

Les causes de l'impopularité de ce gouvernement résident en partie dans son administration financière. M. d'Andlau apporta à la perception des impôts qu'il rétablit en grande partie tels qu'ils étaient sous le régime français, une âpreté rare. Or, à cette époque, le pays était ruiné, le peuple, appauvri, et les contributions prélevées par le gouvernement représentaient une charge écrasante. D'un autre côté, le peuple voyait de mauvais œil ses deniers entrer dans la caisse d'un étranger qui ne les consacrait à aucune œuvre d'utilité publique.

Les contributions foncières et personnelles, en 1814, s'élevaient à 153,715 fr. 15 pour les districts de Delémont, Porrentruy, Saignelégier, Laufon seulement ; elles furent perçues dans la même mesure jusqu'au 1er août 1815. Il faut ajouter à cela les revenus provenant des impôts sur les portes et les fenêtres, les taxes d'enregistrement, les accises et les bénéfices des droits régaliens et des ventes de bois qui furent nombreuses [1]). Les recettes du Gouvernement-général ascendaient, au bas mot, au chiffre de 400,000 fr. Or, le budget ne prévoyait aux dépenses que les traitements des fonctionnaires et le paiement des pensions, ce qui au total formait pour la Principauté la somme de 175,242 francs [2]), non compris les traitements des trois administrateurs cotés à 500 francs par mois chacun [3]). La Recette générale tenait toujours à disposition des fonds considérables.

---

[1]) Leber. Æmter (II. 56).

[2]) Archives de l'Etat. Liasse : finances. Etat des fonctionnaires.

[3]) Le projet d'administration financière dressé par les Bernois avant l'Acte de réunion prévoyait 430,843 francs aux recettes et 500,000 francs aux dépenses.
Leber. Æmter (II. 195).

Le 28 septembre, elle versa 4000 francs à la caisse du Gouvernement d'Arlesheim [1] ; le 8 octobre 6000 francs pour le voyage de M. Delefils à Vienne [2]. Le 24 octobre, mandat de verser à la caisse d'Arlesheim 5000 francs [3] ; le 4 novembre, nouveau mandat de 4000 fr. pour le voyage de M .de Billieux à Vienne [4] ; le 31 décembre, la Recette générale envoie 6458 francs à Arlesheim [5] ; enfin, le 3 janvier, la dite Recette reçoit l'ordre de verser à la Caisse du Gouvernement-général la somme de 25,000 francs [6]. Par décret du baron d'Andlau, les sommes destinées à payer le voyage des députés à Vienne furent prélevées en centimes extraordinaires et réparties dans les arrondissements de Delémont et de Porrentruy, ce qui provoqua parmi la population de vives protestations [7]. Les deniers publics furent ainsi canalisés hors du pays à une époque de misère et de gêne. Ce fut contre le Gouverneur-général que se dirigèrent toutes les récriminations. Or, il ne fut pas la cause directe de cet exode de capitaux ; il en fut plutôt l'instrument et ce serait une injustice que d'accuser le baron d'Andlau de prévarications. En tant que Gouverneur de la Principauté de Porrentruy, il était tenu de verser à la commission centrale des Hautes-Puissances, établie à Francfort, une contribution de guerre dont nous n'avons pu rétablir le montant, mais qui devait être considérable. Le 7 janvier, M. de Braun, conseiller de Son Excellence, à Arlesheim, pressait la Recette générale d'envoyer au plus vite les 25,000 francs mandés, « la commission centrale des Hautes-Puissances ayant été prévenue que les lettres de change lui seraient remises par le courrier du 9 janvier [8] ».

Cette lettre prouve suffisamment que le baron d'Andlau n'a pas détourné à son profit toutes les sommes

[1] Archives de l'Etat. Liasse : Correspondance avec la Recette générale. Mandat du Gouverneur général.

[2] Ibid. Mandat du Gouverneur général.

[3] Ibid. Mandat du Gouverneur général.

[4] Ibid. Mandat du Gouverneur général.

[5] Ibid. Mandat du Gouverneur général.

[6] Ibid. Mandat du Gouverneur général.

[7] Ibid.

[8] Ibid.

qu'il prélevait sur la Recette générale, et l'on est en droit de mettre sa probité à l'abri de tout soupçon

Le deuxième motif, et c'est le principal, de l'impopularité du Gouverneur-général réside dans la part qu'il a prise aux affaires politiques. Revêtu de fonctions purement administratives, il a abusé du pouvoir qui lui était confié pour servir ses desseins politiques. Il a encouru de ce fait et à juste titre le discrédit qui atteint inévitablement tout magistrat qui tente de faire violence à l'opinion publique.

Conclusion

L'examen que nous venons de faire des événements politiques qui se sont déroulés dans l'Evêché de Bâle, de 1813 à 1815, conduit à une première conclusion indiscutable : c'est que le pays était porté pour la Suisse et voulait devenir suisse.

Quant à la question plus spéciale de la forme sous laquelle l'Evêché de Bâle désirait être réuni à la Suisse, elle est moins facile à résoudre. Pour essayer de la dégager, il est nécessaire de prendre comme fil conducteur l'époque qui a précédé l'arrivée du Gouverneur-général et des Bernois, alors que l'opinion publique était encore libre de toute contrainte.

Nous constatons : 1° que le Conseil municipal de Porrentruy adresse une requête à la France, décision contre laquelle protestent cent quatre-vingts citoyens de cette même ville ; 2° que les maires de la vallée de Delémont demandent leur réunion à Bâle ; 3° que la Prévôté et quelques villages de l'Erguel désirent faire partie du canton de Berne ; 4° que la Neuveville balance entre Neuchâtel, Berne et l'ancien régime ; 5° que Bienne veut former à son profit un canton indépendant. Les hommes les plus autorisés sont perplexes. Ces requêtes sont l'expression la plus sincère des vœux de habitants de l'Evêché. Elles établissent formellement que les tendances régionalistes dominaient partout. Une pareille divergence d'opinions était le résultat logique du régime politique exposé au début de cette thèse. On a reproché avec raison au Congrès de Vienne d'avoir manié les peuples sans tenir aucun compte de leurs sentiments et de leurs aspirations. Eût-il admis le principe opposé, il est douteux que le Congrès de Vienne eût donné à l'Evêché de Bâle une autre destination ; il serait arrivé à la conclusion qu'un peuple de 60,000 âmes, où existent tant de divergences d'opinions et tant de compétitions, n'est pas apte à former un Etat autonome.

Le peuple de l'Evêché de Bâle était-il opposé à la réunion avec Berne? Les faits permettent de répondre négativement. L'idée de l'annexion à un canton est celle qui a surgi la première. Celle de former un canton séparé sous la présidence du Prince-Evêque, est de source purement aristocratique et gouvernementale ; elle ne s'est fait jour qu'après l'établissement de l'administration centralisée du baron d'Andlau. La réunion au canton de Berne, considérée dans son principe et non dans son exécution, a-t-elle constitué un acte de violence contre l'opinion publique? Si l'on prend comme norme de cette opinion la noblesse du pays, la réponse est affirmative. Cette classe aurait trouvé dans la cantonification de l'Evêché de Bâle l'avantage de concentrer le pouvoir dans ses mains. Tout autre est la réponse si l'on se base sur les sentiments du peuple qui sont la garantie la plus solide de toute appréciation de ce genre. Le peuple de l'Evêché ne rêvait ni canton indépendant, ni autonomie, ni constitution avec un pouvoir exécutif. Les adresses qui manifestèrent ces vœux ne partaient pas du peuple ; les délégués qui les portèrent à Vienne n'étaient revêtus d'aucun mandat vraiment populaire [1]). Les rares signatures au bas de leurs lettres de crédit avaient été exigées de quelques curés et maires d'Ajoie, sous la pression gouvernementale [2]). Le peuple voulait avant tout la paix, la fin de ses misères et il la voyait dans la réunion avec un Etat assez fort pour la lui garantir. Il n'avait contre Berne aucune prévention. Le gouvernement de Leurs Excellences, malgré l'étroitesse de son esprit, était un gouvernement franchement populaire. Durant le XVIIIe siècle, le paysan bernois avait vécu heureux, protégé, exempt de lourds impôts, dévoué à ses seigneurs, auxquels il donna du 1er au 5 mars 1798, une preuve non équivoque de son attachement. Les révolutions qui avaient éclaté à Berne au XVIIIe siècle étaient de source exclusivement bourgeoise. Or, ce gouvernement était connu comme tel dans l'Evêché, particulièrement dans la partie réformée. Et si à Porrentruy une fraction de citoyens re-

---

[1]) Leber. Æmter (II. 182).

[2]) Ibid.

grettait le gouvernement épiscopal, précisément à cause des avantages que leur procurait sa faiblesse, la population de l'Evêché, dans sa majorité, n'avait contre le gouvernement de Berne aucun ressentiment et accepta avec satisfaction les Déclarations du Congrès de Vienne.

FIN.

IMPRIMERIE BOÉCHAT & Cie, DELÉMONT